

Homicides dans le couple

Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2008

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0 Bases statistiques et produits généraux
- 1 Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- 9 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Transports et communications
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Culture, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Homicides dans le couple

Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004

Rédaction Isabel Zoder

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)
Complément d'information: Isabel Zoder, Section Criminalité et droit pénal, tél. 032 713 64 59
Auteur: Isabel Zoder
Réalisation: Isabel Zoder
Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch
Numéro de commande: 937-0400
Prix: 7 francs (TVA excl.)
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 19 Criminalité et droit pénal
Langue du texte original: allemand
Traduction: Yvonne Pulver-Sieber (yps)
Page de couverture: R. Hirter, Berne
Graphisme/Layout: OFS
Copyright: OFS, Neuchâtel 2008
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée
ISBN: 978-3-303-19037-1

Table des matières

L'essentiel en bref	5	3.10 Caractéristiques du suspect	24
1 Situation initiale et objectifs	7	3.10.1 Age du suspect	24
2 Introduction	8	3.10.2 Nationalité	24
3 Les victimes de sexe féminin de violence dans le couple	10	3.10.3 Etat civil	26
3.1 Ampleur du phénomène	10	3.10.4 Problèmes	27
3.2 Gravité des lésions de la victime	10	3.10.5 Suspects enregistrés par la police	27
3.3 Situation du couple	12	4 Victimes de sexe masculin dans le couple	28
3.4 Intention et planification	13	4.1 Ampleur du phénomène	28
3.5 Substances altérant le discernement	14	4.2 Age	28
3.6 Occupation hors du domicile	15	4.3 Nationalité de la victime	28
3.7 Menaces et/ou agressions antérieures	16	4.4 Situation du couple et lieu de l'infraction	29
3.8 Lieu de l'infraction	18	4.5 Intentionnalité, planification et agressions antérieures	30
3.9 Caractéristiques de la victime	19	5 Conclusions	31
3.9.1 Age de la victime	19	6 Bibliographie	33
3.9.2 Nationalité	20	Tableaux	35
3.9.3 Etat civil	22		

L'essentiel en bref

De 2000 à 2004, 218 personnes ont été victimes chaque année en Suisse d'un homicide ou d'une tentative d'homicide. 61 de ces personnes ont été les victimes de leur partenaire actuel ou ancien (28%).

Les chiffres, variables au fil des années, ne permettent pas de déceler une tendance à la hausse ou à la baisse. Pour la période recensée, le plus grand nombre de victimes (72) a été enregistré en 2002.

Les femmes sont beaucoup plus souvent victimes d'un homicide ou d'une tentative d'homicide que les hommes. Pour une victime de sexe masculin, on en dénombre 5 de sexe féminin. Pour les victimes qui meurent des suites de l'agression, le rapport est presque de 1 pour 6: chaque année, 22 femmes et 4 hommes sont tués par leur partenaire.

Les jeunes femmes mariées du groupe d'âge de 20 à 24 ans sont spécialement menacées.

La population des femmes étrangères qui résident en permanence en Suisse est 2,5 fois plus touchée que la population résidente de sexe féminin de nationalité suisse. Une explication, au moins partielle, réside dans le fait que les femmes étrangères sont plus fréquemment mariées que les femmes suisses et qu'elles se marient plus tôt. Or, les femmes mariées jeunes sont particulièrement menacées.

La moitié des victimes de sexe féminin a déjà subi des menaces ou des violences de la part de leur partenaire avant cette infraction. Dans 39% des cas, la police avait connaissance de l'incident qui a précédé l'homicide.

C'est principalement dans la phase de séparation d'un couple que les femmes font l'objet de tentatives d'homicide et d'homicides. La proportion des victimes succombant à leurs blessures est aussi particulièrement élevée (55%) dans cette phase.

36% des hommes présumés coupables se trouvaient sous l'emprise de l'alcool ou d'une autre substance altérant le discernement au moment des faits. Dans de tels cas, la police a assez souvent douté du caractère intentionnel de l'infraction.

Le partenaire de sexe masculin est généralement de la même nationalité que sa victime (67%) et a en moyenne 4 ans de plus qu'elle.

Les suspects de sexe masculin se recrutent 3,2 fois plus souvent dans la population résidente étrangère que dans la population suisse. Les menaces et/ou les agressions antérieures à l'encontre de la victime ont aussi été relevées plus fréquemment chez les suspects étrangers. Ceux-ci sont aussi plus souvent en phase de séparation au moment des faits.

46% de tous les hommes suspectés avaient déjà eu affaire à la police; dans la plupart de ces cas, il s'agissait d'infractions de violence (60%).

1 Situation initiale et objectifs

La présente étude constitue le prolongement de l'analyse des données de l'enquête spéciale sur les homicides, de 2000 à 2004. Dans le cadre de cette enquête spéciale, tous les homicides et tentatives d'homicide (art. 111, 112, 113 et 116 CP) contenus dans les dossiers d'enquête de la police ont été recensés.

L'objectif de la première publication¹ sur les données de l'enquête spéciale était de présenter l'étendue et la structure des homicides en Suisse. Dans sa seconde partie, cette étude s'est déjà intéressée spécialement aux homicides commis dans un contexte domestique. Il s'est avéré que, pour les années 2000 à 2004, 45% de tous les homicides et tentatives d'homicide enregistrés par la police ont été perpétrés dans un contexte domestique; dans ce contexte, les homicides au sein du couple occupent une place prédominante (62%). C'est pourquoi celui-ci fait l'objet d'une analyse approfondie dans la publication présente.

En plus de la présentation de l'étendue et de la structure des homicides dans le couple, cette analyse tentera d'identifier un potentiel de prévention et les facteurs de risque. Il s'agit donc de déceler les constellations qui semblent favoriser un homicide dans une relation de couple et qui seraient éventuellement évitables. Nous tenterons en outre de dresser à l'appui de l'évidence statistique une sorte de portrait-type des victimes particulièrement menacées et des auteurs potentiels.

Comme lors du recensement et du traitement des données, le Service de lutte contre la violence du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a participé à la réalisation de la présente publication par son soutien financier.

¹ OFS, Homicides et violence domestique – les cas enregistrés par la police de 2000 à 2004, Neuchâtel 2006.

2 Introduction

Les relations de couple prises en compte n'englobent pas seulement les couples mariés, mais aussi toutes autres formes de relations hétéro- ou homosexuelles, mais sans tenir compte de la stabilité, de l'exclusivité ou de la durée d'une telle relation. En d'autres termes, même les relations très éphémères ont été incluses dans la catégorie «couple». Le terme de «couple» utilisé dans cette publication comprend les couples existants, de même que ceux qui sont en voie de séparation ou déjà séparés.

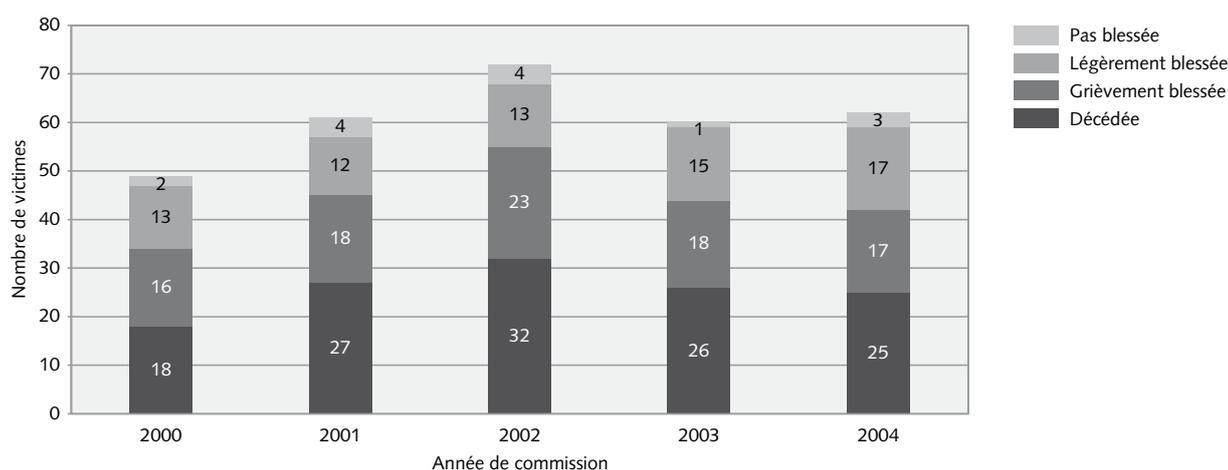
De 2000 à 2004, 304 personnes ont été victimes d'une tentative d'homicide ou d'un homicide commis par un partenaire ancien ou actuel, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 61 victimes. Aucune tendance n'a pu être identifiée pour les chiffres annuels. Le pic a été atteint en 2002 avec 72 victimes (G1).

Compte tenu de la gravité des lésions de la victime, il s'avère qu'en moyenne 42% de toutes les victimes sont mortes des suites de l'agression. 30% ont été grièvement blessées. En comparaison avec les homicides en général², c'est-à-dire sans relation de couple, la proportion de victimes qui décèdent est donc supérieure dans le contexte du couple. En revanche, la proportion de personnes non blessées est inférieure (5%).

Les femmes sont beaucoup plus souvent victimes de tentatives d'homicide ou d'homicides que les hommes. En moyenne, le rapport est de 50 femmes (dont 22 tuées) pour 11 hommes (dont 4 tués). Comme seul un cas de relation non hétérosexuelle a été enregistré, les suspects se répartissent sur les deux sexes de façon presque inversement proportionnelle aux victimes. Le

Victimes d'homicide* dans la couple selon la gravité des lésions

G 1



* y c. les tentatives

© Office fédéral de la statistique (OFS)

² Pour l'ensemble des homicides, la proportion des décès est de 36% et celle des personnes non blessées de 14%.

rapport entre les sexes³ est de 21 resp. 17 pour les agressions à issue fatale⁴. C'est-à-dire que pour 100 hommes commettant une tentative d'homicide ou un homicide dans le couple, 21 femmes sont recensées pour les mêmes raisons. Et si l'on ne considère que les homicides effectivement accomplis, le rapport est de 17 suspects de sexe féminin pour 100 de sexe masculin.

En raison de cette distribution inégale entre les sexes, il faut analyser et présenter les victimes séparément selon le sexe. Dans un premier temps, l'analyse portera donc sur le groupe des victimes de sexe féminin avant de s'intéresser à celui des victimes de sexe masculin. Le très petit nombre de victimes de sexe masculin (N=54) ne permettra cependant pas d'établir des statistiques pertinentes et nous ne nous arrêterons donc que brièvement sur ce phénomène.

Pour le groupe des victimes de sexe féminin, la présentation de l'étendue du problème sera suivie d'une description plus précise des circonstances de l'agression (p.ex. situation du couple, lieu de l'infraction et menaces et/ou agressions antérieures), puis d'une analyse des caractéristiques personnelles des victimes et des suspects. Il arrive certes qu'en plus de la partenaire, il y ait encore d'autres victimes (p.ex. les enfants) ou qu'une autre personne ait aidé le partenaire à commettre l'infraction, mais pour notre enquête, nous nous contenterons d'analyser les deux personnes du couple. Cette approche nous permettra d'étudier de plus près la constellation que forment la victime et le suspect, en nous intéressant notamment à la différence d'âge, à la situation d'emploi et à d'autres constellations de caractères pour les analyser comme d'éventuels facteurs de risque. Pour terminer, nous nous pencherons sur les circonstances personnelles du suspect.

³ Ratio entre les sexes: nombre d'homicides commis par des femmes pour 100 homicides commis par des hommes.

⁴ Une étude de l'année 1992 fait état pour la zone européenne d'un ratio de 17 à 40 pour les tentatives d'homicide dans le couple à issue mortelle. Aux Etats-Unis, ce ratio est de 75. Vid.: WILSON, M.; MARTIN, Daly; Who kills whom in spouse killings? On the exceptional sex ratio of spousal homicides in the United States; *Criminology* 30, 2, 1992, p. 191.

3 Les victimes de sexe féminin de violence dans le couple

3.1 Ampleur du phénomène

Pendant les 5 années sous revue, 250 femmes ont été victimes d'une tentative d'homicide ou d'un homicide perpétré par leur partenaire actuel ou ancien. Le nombre de victimes a atteint son pic en 2002 (G 2).

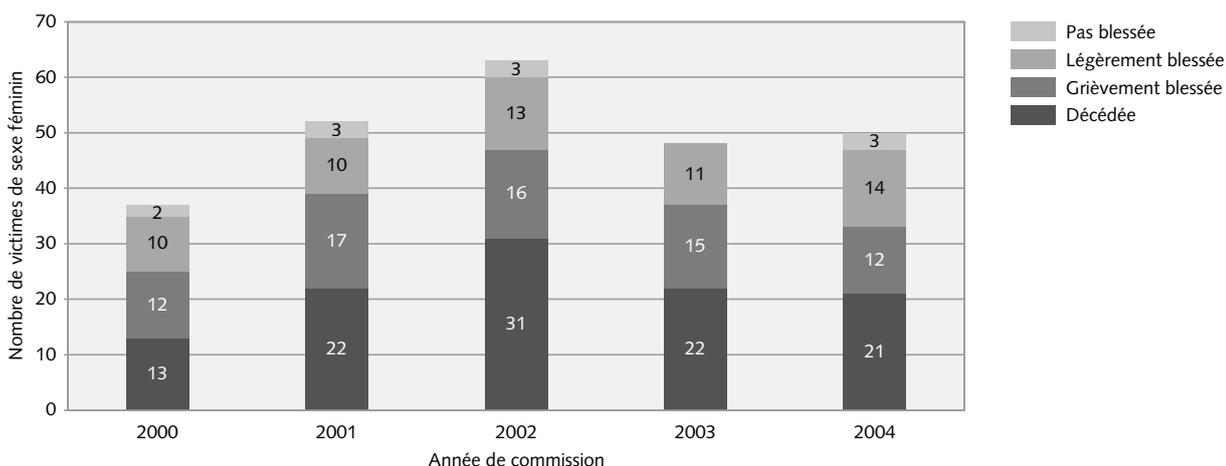
3.2 Gravité des lésions de la victime

En moyenne, 44% des victimes de sexe féminin sont mortes des suites de l'agression, 29% ont été grièvement blessées (G2).

La part des victimes qui n'ont pas été blessées est comparativement faible (4%). Cette distribution est sans doute influencée par le fait que les victimes ne dénoncent pas volontiers leur agresseur, de sorte qu'une partie

des tentatives d'homicide dans le couple n'a pas été portée à la connaissance de la police. L'analyse des homicides en général⁵ a d'ailleurs déjà montré que la probabilité de déposer une plainte dépend du degré de proximité qui existe entre la victime et le suspect: le nombre de plaintes déposées pour tentative d'homicide est plus grand quand la victime et le suspect ne se connaissaient pas avant l'agression que lorsque les faits s'étaient déroulés dans la sphère domestique. Nous reviendrons sur ce point en détails quand nous analyserons la situation du couple. Outre la proximité sociale du suspect, le lieu de l'infraction peut aussi jouer un rôle. Les homicides commis au sein du couple ont généralement lieu dans un espace privé (surtout le logement commun), c'est pourquoi il manque de témoins pour avertir la police à la place de la victime en cas de tentative d'homicide.

Victimes de sexe féminin d'homicide* dans le couple selon la gravité des lésions G 2



* y c. les tentatives

© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁵ OFS, Homicides et violence domestique – les cas enregistrés par la police... op. cit.

Officialisation et poursuite pénale

Suite à la modification du code pénal du 1^{er} avril 2004, les lésions corporelles simples, les menaces et la contrainte au sein du couple ne sont plus des infractions poursuivies sur plainte, mais des infractions poursuivies d'office, ce qui signifie que la police peut mener une enquête et dénoncer un suspect même quand la victime renonce à déposer plainte. L'enregistrement par la police de violences entre partenaires de l'ordre des lésions corporelles a augmenté depuis, mais sans que cela ne se ressente dans la statistique des condamnations pénales. Rares sont en effet les condamnations prononcées depuis 2004 en vertu de l'art. 123 chif. 2, al. 3 et 4 CP. Comme une étude menée dans le canton de Berne⁶ le montre, c'est parce que de nombreuses victimes recourent à la possibilité de suspension provisoire de la procédure pénale (art. 55a aCP). La suspension de la procédure pénale selon l'art. 55a aCP n'est cependant pas possible dans les cas où le suspect s'est servi d'un objet dangereux. Or, ce sont ces cas qui, après des années de stabilité, ont presque doublé depuis

2004. Le tableau est similaire pour les condamnations prononcées pour lésions corporelles simples à l'encontre de personnes sans défense ou dont l'auteur a la garde (notamment des enfants). Cette évolution suggère qu'il s'agit d'infractions découvertes dans le cadre des investigations policières qui peuvent maintenant être dénoncées même si la victime de la violence domestique n'a pas porté plainte. L'officialisation n'a donc pas déclenché une multiplication des poursuites pénales contre les auteurs de lésions corporelles simples, qui autrefois ne pouvaient être poursuivies que sur plainte. Par contre, elle a engendré une intensification de la poursuite pénale pour lésions corporelles simples avec un objet dangereux et violence à l'encontre d'enfants qui était depuis toujours poursuivie d'office. Les prochaines années montreront si «indirectement», l'officialisation a aussi une influence correspondante sur le nombre des tentatives d'homicide donnant lieu à une condamnation.

Si l'on tient compte de l'évolution du nombre des victimes selon la gravité des lésions pendant la période étudiée, on constate que le nombre de décès a plus que doublé de 2000 à 2002 (de 13 à 31 victimes) pour ensuite baisser.

Au cours des années étudiées, le nombre de plaintes déposées par une victime pour tentative d'homicide sans lésion grave n'a pas augmenté. Dans ces cas, l'enregistrement par la police dépend tout particulièrement de la victime. La constance du nombre de cas semble indiquer que le comportement des victimes en matière de dépôt de plainte n'a pas changé durant la période considérée. On peut donc partir de l'hypothèse d'un chiffre noir plus ou moins grand.

⁶ Résultats d'un travail pour l'obtention du master intitulé «Die Einstellung des Verfahrens bei häuslicher Gewalt – Erfahrungen mit Art. 55a StGB im Kanton Bern, de Barbara Baumgartner-Wüthrich, sorti en 2007. Résumé sous <http://www.wirtschaftskriminalistik.ch/interview.pdf>.

3.3 Situation du couple

En vue d'identifier les situations à risques, les couples ont été classés en fonction de leur situation, c'est-à-dire, en distinguant entre couples qui sont encore formés, couples qui sont en voie de séparation⁷ et ceux qui sont séparés.

Dans 58% des homicides, il s'agissait de couples qui étaient encore ensemble, dans 25% la victime et le suspect étaient en voie de séparation et dans 17% ils étaient déjà séparés (G3). Le nombre de victimes en phase de séparation est étonnamment élevé alors que cette phase est sans doute celle qui dure le moins longtemps.

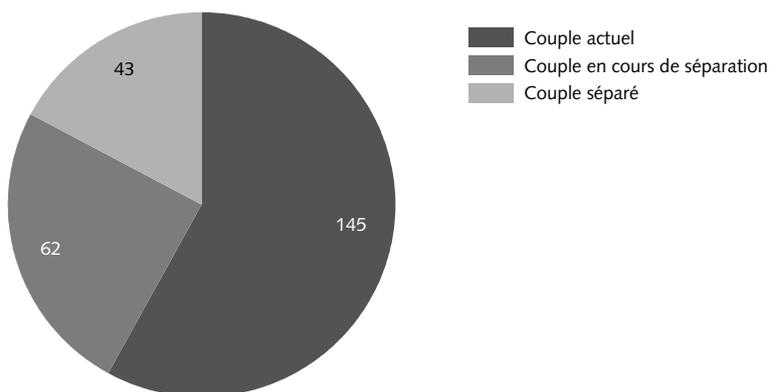
Cependant, la distinction entre la phase de séparation et celle où le couple est encore ensemble ou déjà séparé n'est sans doute pas toujours aisée, la police ne disposant pas toujours de toutes les informations nécessaires. Particulièrement dans les cas où la victime est morte des suites de l'agression et où l'agresseur s'est ensuite donné la mort, il est possible que les investigations ne permettent pas d'établir une éventuelle intention exprimée de séparation. Partant de là, on peut penser que la proportion de couples actuels est encore plus faible que ce que les chiffres indiquent.

La question qui se pose est de savoir si la multiplication des incidents durant la phase de séparation tient au fait que les victimes dénoncent alors plus facilement leur agresseur. La proportion de victimes pas ou seulement légèrement blessées peut servir d'indice, puisque le comportement dénonciateur de la victime joue un rôle particulièrement important dans ces situations comme nous l'avons déjà mentionné.

Si l'on rapporte la gravité des lésions à la situation du couple, il s'avère que les catégories «pas blessé» et «légèrement blessé» sont les plus fortement représentées dans les couples séparés (47% au total), tandis que dans la phase de séparation, ces catégories ne représentent que 21%, soit encore moins que pour les couples actuels (25%). Et s'il fallait une preuve supplémentaire, la surreprésentation des victimes mortes dans les couples en phase de séparation (55%) montre qu'il ne peut pas s'agir de l'effet d'une tendance plus élevée à la dénonciation (G4).

Victimes de sexe féminin selon la situation du couple (2000–2004)

G 3

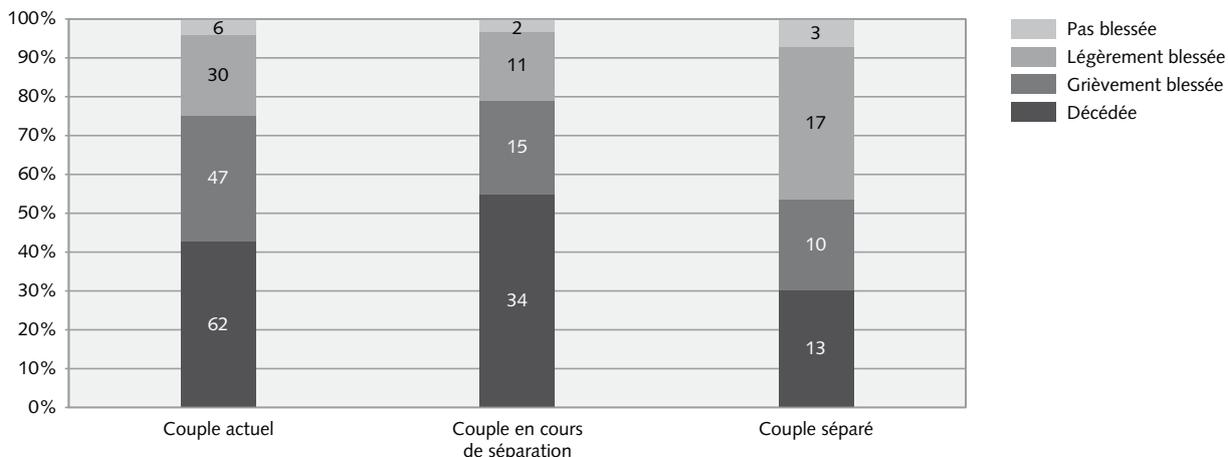


© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁷ Un couple est par définition en voie de séparation lorsque au moins un des deux partenaires a communiqué à l'autre l'intention de se séparer. La phase de séparation prend fin dès que les deux ne font plus ménage commun et n'ont plus de contacts quotidiens.

Victimes de sexe féminin selon la situation du couple et la gravité des lésions (2000–2004)

G 4



© Office fédéral de la statistique (OFS)

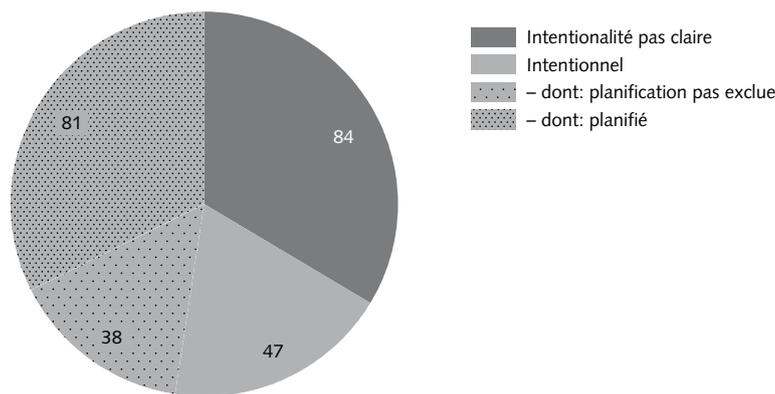
3.4 Intention et planification

Si l'auteur agit avec préméditation⁸, cela signifie un risque accru pour la victime, puisqu'il va choisir son arme (de préférence une arme à feu) avec l'intention d'aller jusqu'au bout⁹. De plus, sa détermination risque de persister s'il échoue une première fois. Pour cette raison, on a analysé le nombre de tentatives d'homicide et d'homi-

cides commis intentionnellement, et combien avaient été prémédités. L'intention semblait établie aux yeux des personnes chargées de la saisie¹⁰ dans deux tiers des cas¹¹, avec préméditation pour la moitié de ces cas. Pour un tiers de tous les homicides survenus dans un contexte de couple, les personnes chargées de la saisie doutaient cependant qu'il y ait eu intention de la part de l'auteur (G5).

Victimes de sexe féminin selon l'intentionnalité et la planification de l'acte (2000–2004)

G 5



© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁸ Une infraction est qualifiée de préméditée lorsque la décision de passer à l'acte est déjà prise par le suspect avant qu'il n'arrive sur le lieu de l'infraction.

⁹ Ce rapport a déjà été observé dans l'étude sur les homicides. Vid.: OFS, Homicides et violence domestique – les cas enregistrés par la police... op. cit. p.16. vid. aussi: VILLETZAZ, P.; KILLIAS, M.; MANGIN, P.; Les constellations homicidaires et suicidaires dans quatre cantons romands; Université de Lausanne 2003, p. 33.

¹⁰ Env. 80% des cas ont été enregistrés par les fonctionnaires de la police cantonale compétente. Pour les 20% restants, le travail de saisie a été accompli par l'OFS.

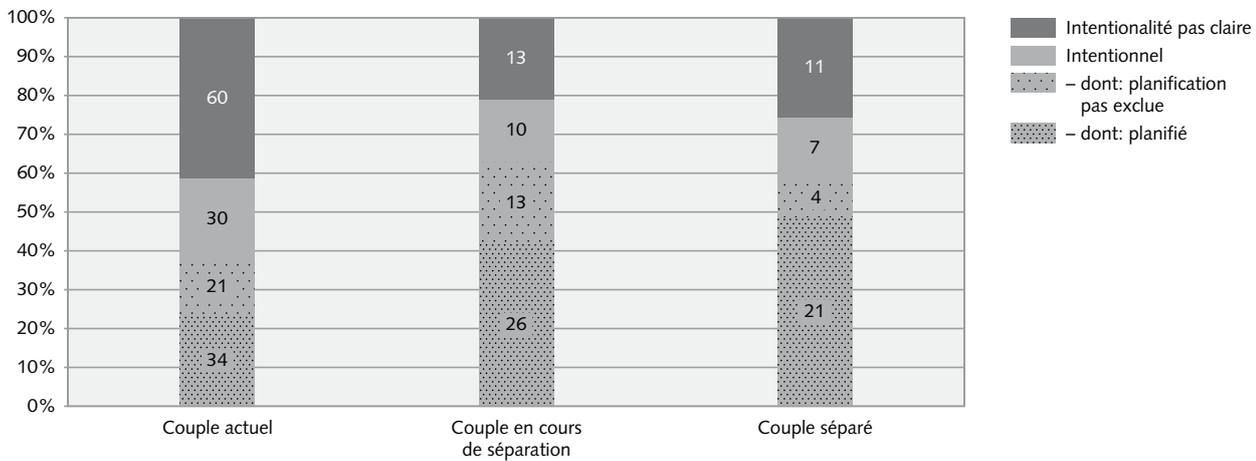
¹¹ L'intention est mise en doute lorsqu'il n'est pas clair si le suspect voulait effectivement tuer ou simplement blesser la victime.

C'est surtout pour les couples actuels que l'hypothèse d'un homicide intentionnel semble le plus souvent (41 %) écartée, et la préméditation la plus rare (23 %). La situation est très différente dans les couples en voie de séparation ou déjà séparés: dans cette dernière catégorie, la préméditation semble souvent beaucoup plus évidente (49 %) à la personne chargée d'enregistrer les données (G6).

3.5 Substances altérant le discernement

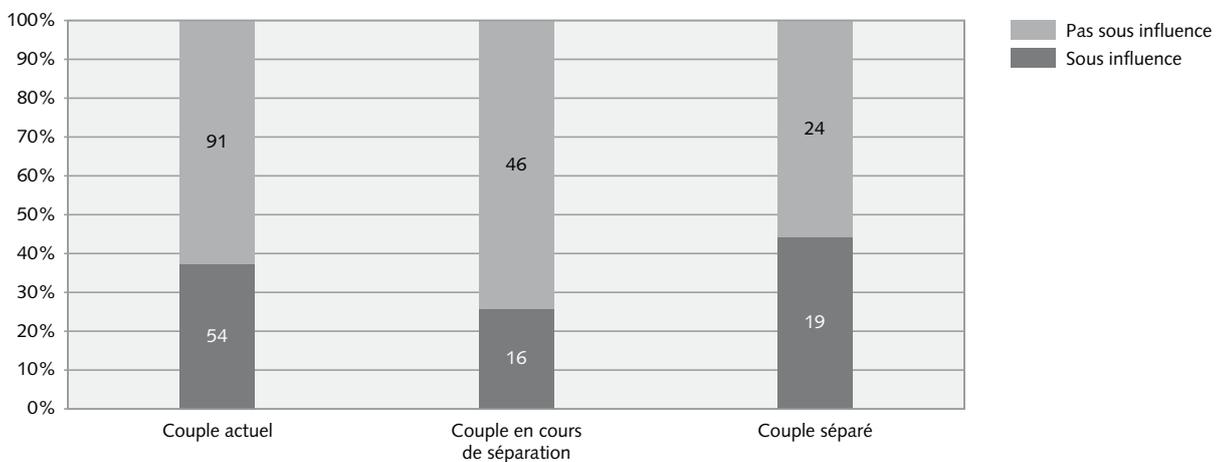
Dans les cas où il y a des doutes concernant l'intentionnalité, il s'agit souvent de faits commis sous l'influence des substances qui altèrent le discernement. Cela signifie que la consommation de substances peut conduire une personne à commettre une infraction qu'elle n'avait pas l'intention de commettre ou qui n'était en tout cas pas préméditée (G7).

Victimes de sexe féminin selon la situation du couple et l'intentionnalité de l'acte (2000–2004) G 6



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Victimes de sexe féminin selon l'influence de substances sur le suspect (2000–2004) G 7



© Office fédéral de la statistique (OFS)

En moyenne, 36% de tous les partenaires suspectés étaient sous l’emprise d’une substance, généralement l’alcool. Chez les couples en voie de séparation, l’alcool joue un moindre rôle, ce qui paraît plausible compte tenu de la proportion plus élevée d’infractions préméditées.

A côté du suspect, la victime était parfois aussi sous l’influence de l’alcool ou d’une autre substance. Cependant, c’est plus rare et ne s’observe pratiquement que chez les victimes suisses (G8).

3.6 Occupation hors du domicile

De manière générale, il est permis d’affirmer que les suspects d’un homicide dans le couple ont un peu plus souvent une occupation hors du domicile que les auteurs d’un homicide en général (+5 points de %). L’inverse est vrai pour les victimes de sexe féminin d’homicides ou de tentatives d’homicide dans le couple. Elles ont moins souvent une activité hors du domicile (-9 points de %), ce qui s’explique probablement par leur situation de vie (elles sont souvent mariées et ont probablement des enfants).

T 1 Victimes de sexe féminin selon la constellation d’activité hors domicile dans le couple (2000–2004)

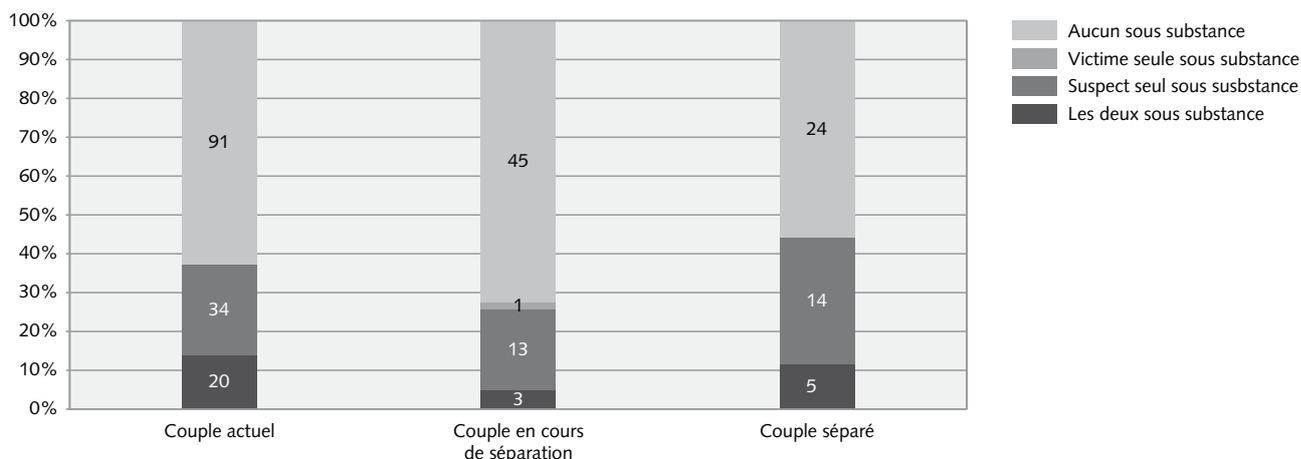
	Nombre	Proportion
Les deux avec activité hors du domicile	85	34,0%
Seul le suspect avec activité hors du domicile	53	21,0%
Les deux sans activité hors du domicile	53	21,0%
Seule la victime avec activité hors du domicile	41	16,0%
Activité de la victime ou du suspect inconnue	18	7,0%

La constellation la plus fréquente est celle de la victime et du suspect ayant tous deux une occupation hors du domicile (T1). Malheureusement, il est impossible d’évaluer ces chiffres, faute d’informations statistiques relatives à la population résidente.

Il reste néanmoins que la proportion de couples où aucun des deux n’a une activité quotidienne hors du domicile est relativement élevée. A cela s’ajoute le fait que pour ces homicides dans le couple, les substances qui altèrent le discernement sont fréquemment présentes simultanément chez la victime et le suspect (28%)¹² et que les personnes chargées de la saisie ont souvent un doute concernant l’intentionnalité¹³. Mais vu le nombre déjà relativement restreint de cas dans ce domaine, des conclusions trop généralisantes sont sujettes à caution.

Victimes féminines selon la situation du couple et l’influence de substances (2000–2004)

G 8



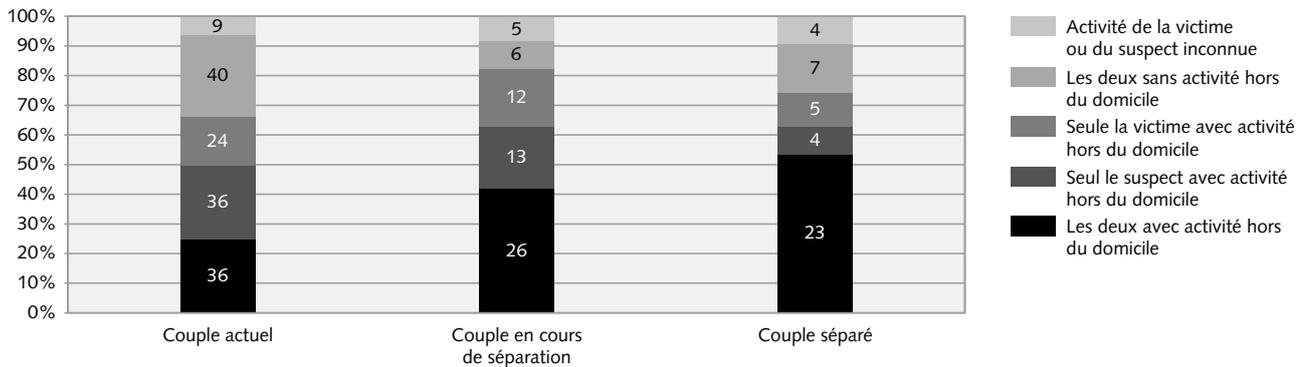
© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹² De manière générale, l’auteur et la victime sont sous l’emprise d’une substance dans 11% des cas.

¹³ Vid. note de pied de page 9.

Victimes de sexe féminin selon la situation du couple et la constellation d'activité hors domicile dans le couple (2000–2004)

G 9



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Si on considère les chiffres selon la situation du couple, il s'avère qu'il est moins fréquent que les deux partenaires aient un emploi hors du domicile dans les couples actuels. C'est beaucoup plus souvent le cas dans la phase de séparation, sans doute parce qu'il est plus simple de se séparer quand les deux travaillent ou parce que la séparation oblige à se trouver une activité lucrative (G9).

Il y a évidemment un travail d'information général à faire pour les situations à risque potentielles (séparation). Mais ce travail de prévention peut encore être intensifié lorsqu'un des partenaires a des comportements qui témoignent d'une propension à la violence. Les menaces et/ou les agressions physiques ont été étudiées dans ce contexte.

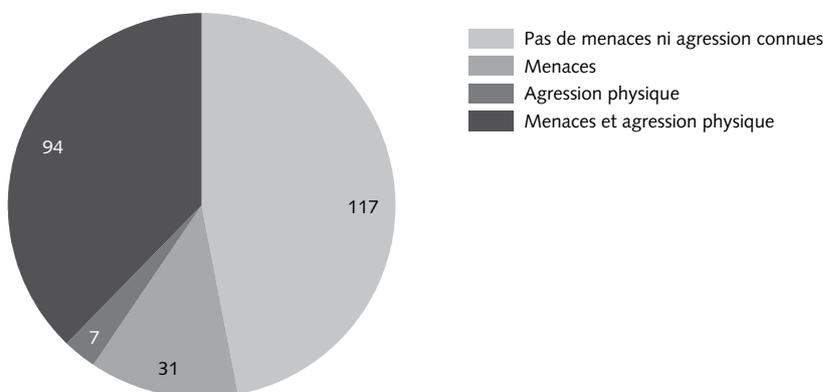
3.7 Menaces et/ou agressions antérieures

Jusqu'à présent, nous avons surtout mis en évidence les situations ou les constellations présentant des risques particuliers pour la victime. Nous allons maintenant tenter d'identifier le potentiel de prévention dans de telles situations.

38% de toutes les victimes de sexe féminin avaient déjà subi antérieurement des menaces et des agressions physiques de la part de leur partenaire. En plus 12% avaient subi des menaces uniquement verbales et 3% des agressions exclusivement physiques. Autrement dit, seulement 47% des victimes de sexe féminin d'un homicide dans le couple n'avaient pas déjà subi des actes de violence auparavant, ou en tout cas les investigations de la police n'en ont pas mis à jour (G10).

Victimes de sexe féminin selon les agressions antérieures (2000–2004)

G 10



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Pour pouvoir bénéficier d'un soutien externe, la victime devrait s'adresser à un service d'aide aux victimes et/ou à la police¹⁴. Sur l'ensemble des menaces et/ou actes de violence préalables recensés dans le cadre de cette étude (53% de toutes les victimes), 39% des cas avaient au moins été signalés à la police (G11). Il existe un potentiel de prévention qui pourrait augmenter maintenant que, depuis 2004, les lésions corporelles simples, les menaces et les contraintes au sein du couple sont devenues des infractions poursuivies d'office¹⁵.

Mais le potentiel de prévention dépend aussi de la situation du couple concerné. Si la victime veut la séparation, le travail de prévention sera plus simple, parce qu'il sera possible de créer un éloignement géographique entre la victime potentielle et l'auteur des agressions. On peut imaginer dans ces cas une démarche proactive en ce sens que la police signalerait son intervention à un service-conseil spécialisé qui contacterait alors la victime pour lui offrir ses conseils et son soutien.

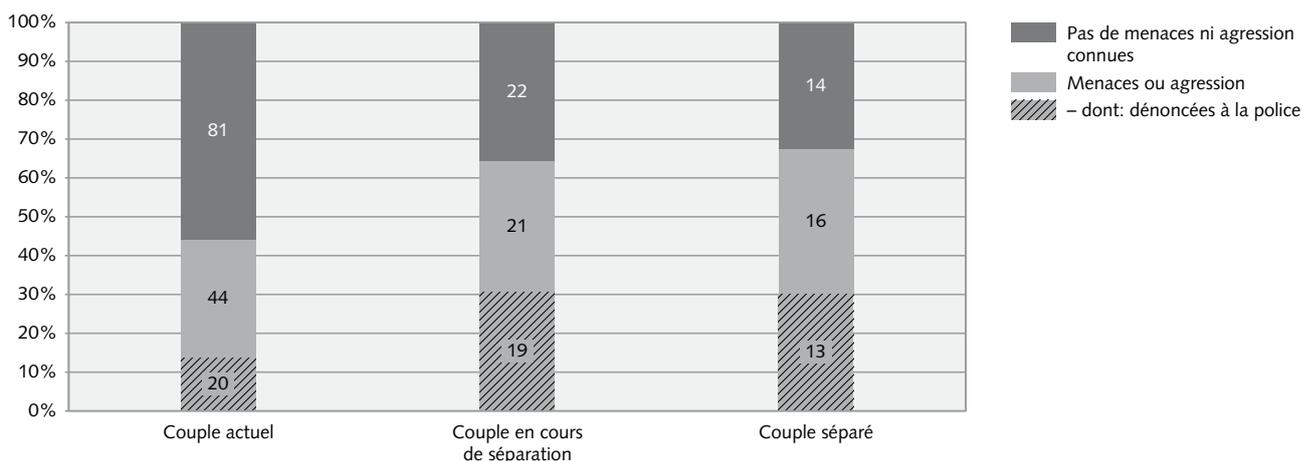
La proportion de menaces et/ou d'agressions antérieures est plus élevée dans les couples en phase de séparation et ceux qui sont déjà séparés. Cela ne surprend pas, car une agression peut être un motif de séparation. De plus, les menaces et/ou les agressions peuvent se multiplier au cours du processus de séparation. Enfin, on

peut supposer qu'un certain nombre de cas commis quand le couple était encore ensemble ne seront jamais connus. Si la victime meurt des suites de l'infraction et que l'auteur de l'acte se suicide ensuite, il se peut que des agressions antérieures n'apparaissent pas dans le cadre des investigations, parce que la victime n'en a jamais parlé à personne.

Cette hypothèse se confirme lorsqu'on étudie la proportion d'agressions antérieures en fonction de la gravité des lésions de la victime.

Si on compare les victimes décédées des suites de l'acte et celles qui ont été grièvement blessées mais ont survécu, on constate dans les deux catégories une proportion presque égale de femmes ayant dénoncé une menace et/ou une agression antérieure à la police (G12). Mais au total, le nombre de cas connus est plus grand chez les victimes grièvement blessées. C'est sans doute parce que les victimes elles-mêmes parlent des menaces et/ou des agressions antérieures dans le cadre des investigations. Il est également frappant d'observer le très petit nombre de victimes non blessées qui n'avaient pas déjà été menacées ou agressées antérieurement. Mais une fois encore, ces chiffres ne sauraient être généralisés vu leur faible nombre.

Victimes de sexe féminin selon la situation du couple, les agressions antérieures et leur dénonciation (2000–2004) G 11

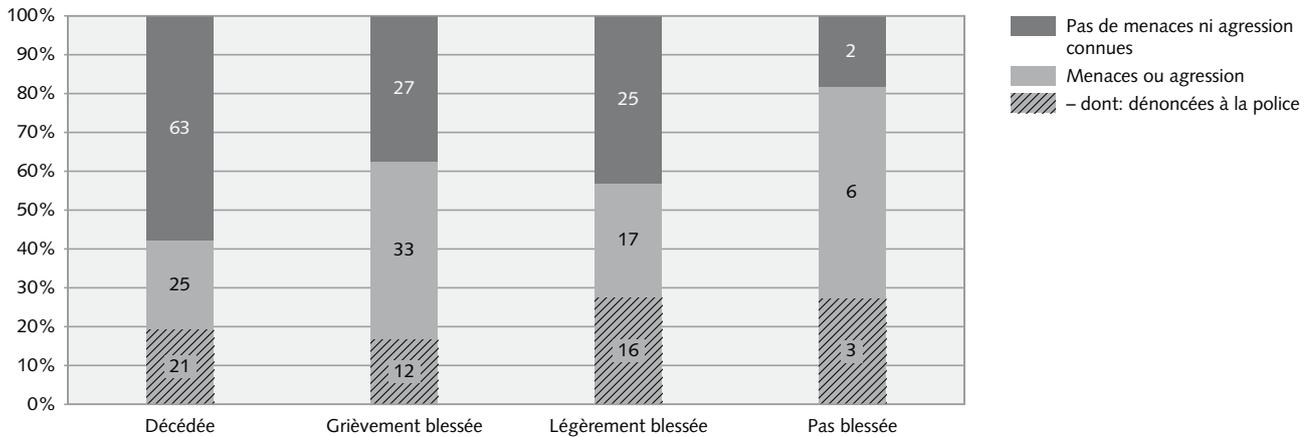


© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹⁴ Le nombre de femmes qui se sont adressées à un service d'aide aux victimes ne ressortait pas des dossiers d'enquête de la police.

¹⁵ Dans ce contexte, voir les explications concernant les conséquences de l'officialisation à la page 11.

Victimes de sexe féminin selon la gravité des lésions et les agressions antérieures et leur dénonciation (2000–2004) G 12



© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.8 Lieu de l'infraction

Sur l'ensemble des tentatives d'homicide et des homicides dans le couple dont les victimes sont des femmes, la moitié a eu lieu dans le logement commun ou dans le bâtiment où le couple habite. En seconde place, vient le logement ou le bâtiment où habite la victime (T2).

Mais le lieu de l'infraction varie lui aussi en fonction de la situation du couple. Comme on pouvait s'y attendre, c'est habituellement dans le logement commun que l'agression prend place lorsque le couple est encore ensemble (69%). Durant la phase de séparation, les infractions se répartissent de façon plus ou moins égale

entre le logement commun, le logement de la victime ou des lieux publics. Pour les couples déjà séparés, l'acte est assez souvent (42%) commis dans la rue, sur une place publique ou dans un autre endroit d'accès public (p.ex. un moyen de transport public), sinon, c'est généralement dans le logement de la victime ou dans le bâtiment où elle habite que se déroulent les faits (G13).

Il est frappant de constater qu'en chiffres absolus, les homicides qui surviennent hors du logement commun se ressemblent beaucoup pour les différentes relations de couples. Mais à mesure que la distance croît entre les partenaires, les infractions commises dans le logement commun diminuent.

Cependant, les chiffres concernant le lieu de l'infraction n'admettent pas d'interprétation concluante, étant donné qu'ils ne peuvent être mis en rapport avec des informations concernant la population globale. On ignore le nombre exact de relations de couples, le nombre de couples qui sont en train de se séparer et le nombre de ceux qui le sont déjà. Enfin, on n'a pas d'informations sur la manière dont vivent ces couples (ensemble ou séparément).

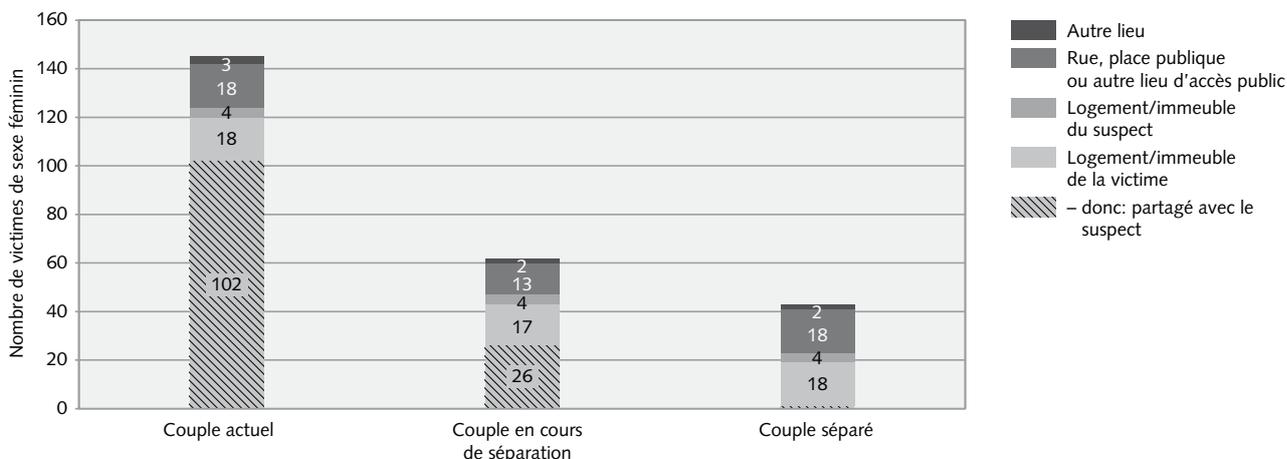
On peut néanmoins retenir qu'un nombre relativement élevé des homicides qui se produisent dans la phase de séparation et après la séparation sont commis dans le logement de la victime. Si l'on tient en outre compte du fait que dans la période de séparation qui précède de tels homicides les menaces et/ou les agressions sont fréquentes, on comprendra qu'il existe là aussi un potentiel de prévention, car il est possible d'interdire à l'auteur l'accès au logement de la victime.

T 2 Victimes de sexe féminin selon le lieu de l'infraction (2000–2004)

Lieu de l'infraction	Nombre	Proportion
Logement commun	129	51,6%
Logement/immeuble de la victime	53	21,2%
Logement/immeuble du suspect	12	5,0%
Autre lieu privé	5	2,0%
Lieu de travail de la victime	1	0,4%
Bâtiment public ou moyen de transport	8	3,2%
Rue, place publique	32	12,8%
Campagne	8	3,2%
Institution	1	0,4%
Autre lieu public	1	0,4%

Victimes de sexe féminin selon la situation du couple et le lieu de l'infraction (2000–2004)

G 13



© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.9 Caractéristiques de la victime

La seconde partie de l'analyse se concentre sur les caractéristiques personnelles de la victime, l'objectif étant d'identifier les groupes de population particulièrement exposés. Et on cherchera aussi des explications possibles à la surexposition de certains groupes.

3.9.1 Age de la victime

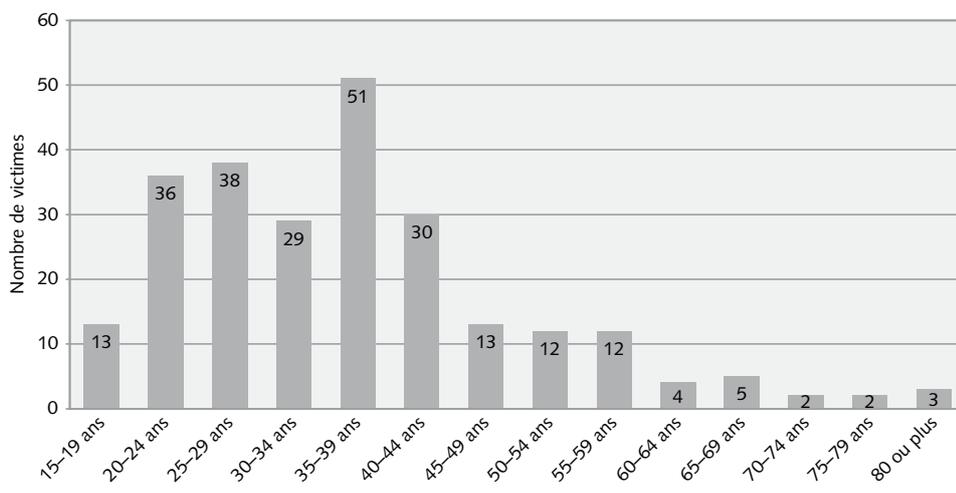
La plupart des victimes de sexe féminin ont entre 20 et 39 ans au moment des faits, le groupe d'âge des 35 à 39 ans étant fortement surreprésenté (G14).

Mais cela ne signifie pas forcément que la probabilité d'être victimes d'un homicide dans le couple est la plus grande pour les femmes de cette catégorie d'âge. Pour pouvoir en juger, il faut rapporter le nombre de victimes au nombre de femmes dans la population résidente.

Cependant, il se trouve aussi, parmi les victimes, des femmes qui ne font pas partie de la population résidente permanente de la Suisse (T3). 8% des victimes se rapportent à des personnes du domaine de l'asile, des étrangères ayant leur domicile à l'étranger ou des personnes qui vivent en Suisse sans permis de séjour. Il n'est pas possible d'en tenir compte dans le calcul du taux de risque.

Victimes de sexe féminin selon l'âge (2000–2004)

G 14



© Office fédéral de la statistique (OFS)

T 3 Victimes de sexe féminin selon la nationalité et le statut de séjour (2000–2004)

	Nombre	Proportion
Suissesses	152	60,8%
Etrangères résidentes	78	31,2%
Etrangères du domaine de l'asile	8	3,2%
Etrangères avec domicile à l'étranger	1	0,4%
Etrangères séjournant en Suisse sans autorisation de séjour	9	3,6%
Etrangères dont le statut de séjour est inconnu	1	0,4%
Pas d'indication sur la nationalité	1	0,4%

Si on rapporte les victimes de sexe féminin de la population résidente permanente de la Suisse à celle-ci, on obtient 1,5 victimes par an pour 100'000 résidentes de sexe féminin. Pour les victimes qui sont mortes, la relation est de 0,6 pour 100'000 habitants.

3.9.2 Nationalité

Une différenciation des chiffres selon la nationalité montre que les femmes étrangères de la population résidente permanente ont un risque plus de deux fois supérieur à celui des femmes suisses. Pour une victime suisse, on dénombre 2,4 victimes de la population résidente étrangère (G15).

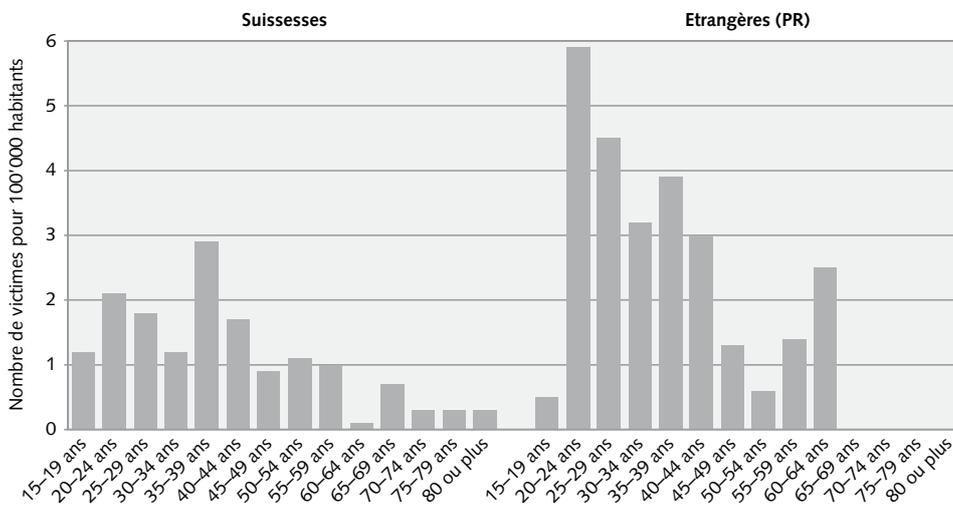
Chez les femmes suisses, l'exposition est particulièrement forte pour la catégorie d'âge des 35 à 39 ans, tandis que chez les femmes étrangères, les catégories plus jeunes, soit d'un peu plus de 20 ans, sont particulièrement exposées. Et le risque pour les femmes étrangères s'aggrave encore si l'on prend uniquement les victimes décédées ou grièvement blessées (2,9 étrangères pour 1 Suissesse).

La petite part de victimes étrangères pas ou légèrement blessées (18%) traduit peut-être leur réticence à s'adresser à la police (G16), car, nous l'avons vu plus haut, c'est souvent la victime qui décide de son seul gré dans ce genre de situations si elle va se confier à la police ou non. Le nombre effectif de cas pourrait donc être plus élevé.

Cependant, les caractéristiques recensées dans le cadre de cette étude ne suffisent pas à expliquer la sur-exposition plus ou moins grande de certains groupes. Nous pouvons simplement évoquer certaines pistes, les circonstances exactes des faits devant être élucidées dans le cadre de nouvelles études.

Victimes de sexe féminin selon l'âge et la nationalité (2000–2004)

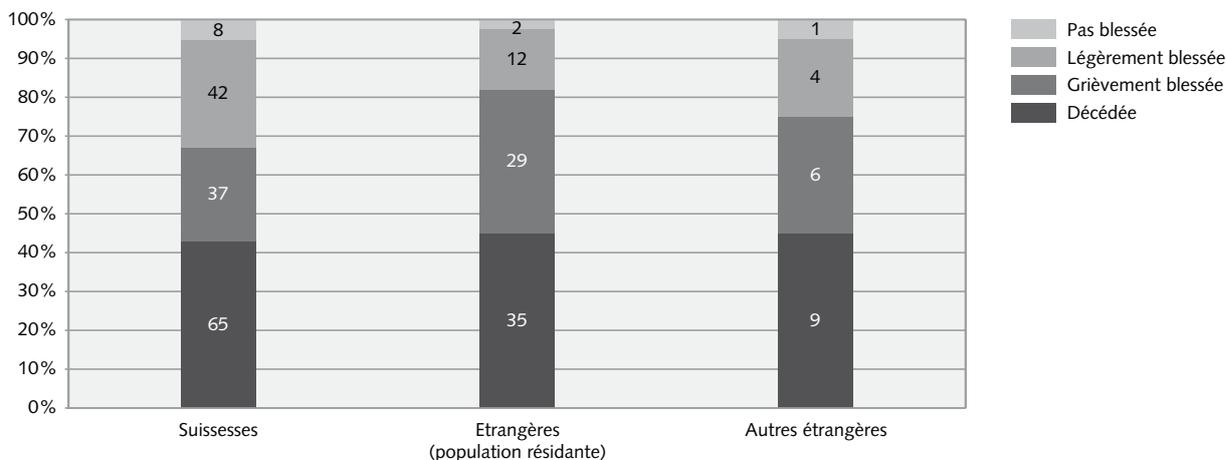
G 15



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Victimes de sexe féminin selon la nationalité, le statut de séjour et la gravité des lésions (2000–2004)

G 16



© Office fédéral de la statistique (OFS)

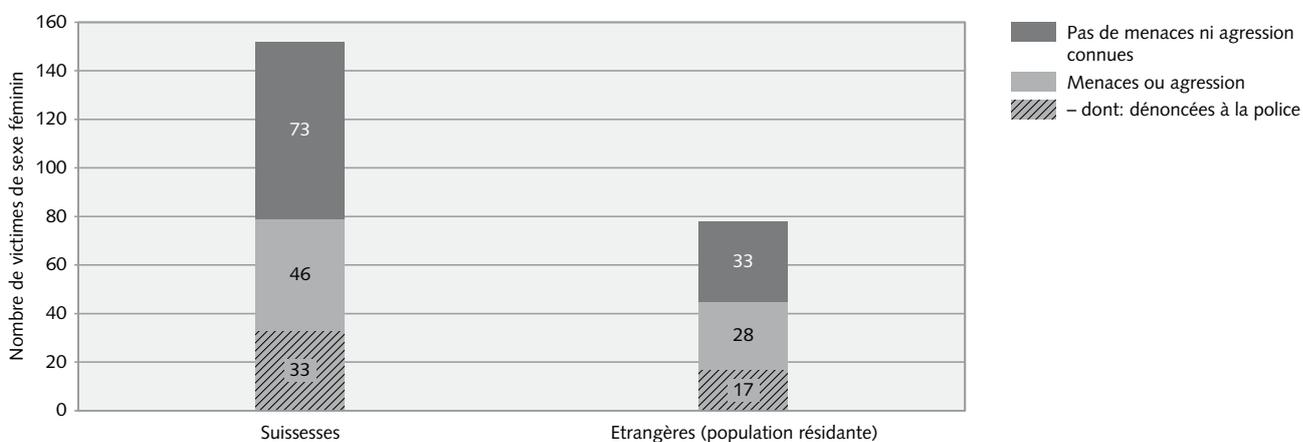
Il vaut néanmoins la peine de chercher des tentatives d'explication des risques accrus sur la base des données recensées. Et pour ce faire, on essaiera de trouver les situations ou les facteurs de risque plus répandus chez les femmes étrangères que chez les Suissesses.

Une première explication possible serait que les partenaires des femmes étrangères recourent peut-être plus vite à la violence. Les menaces et/ou les agressions physiques recensées en préambule à un homicide pourraient servir d'indicateur d'une telle propension à la violence.

L'analyse des données montre que la proportion de femmes ayant déjà été victimes de menaces et/ou d'agressions physiques avant l'homicide est légèrement plus élevée chez les victimes étrangères (G17), mais pas suffisamment pour expliquer un risque plus de deux fois supérieur. D'un autre côté, il faut tenir compte du fait que les informations sur les incidents antérieurs à l'homicide ne sont pas très différenciées. Ainsi, la gravité des infractions n'est pas précisée en détails.

Victimes de sexe féminin selon la nationalité, les agressions antérieures et leur dénonciation (2000–2004)

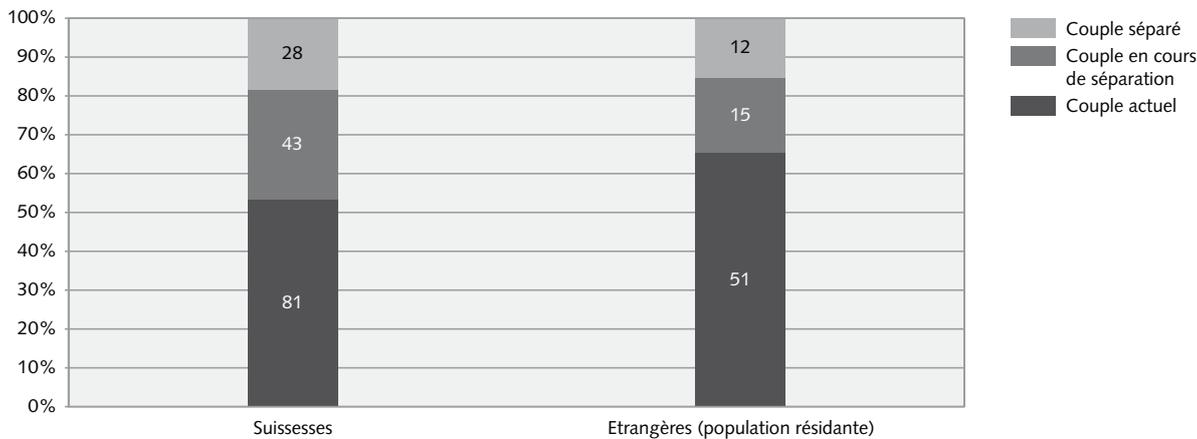
G 17



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Victimes de sexe féminin selon la nationalité et la situation de couple (2000–2004)

G 18



© Office fédéral de la statistique (OFS)

On pourrait aussi chercher à expliquer les différences entre ces deux groupes de population par la situation du couple. En effet, la première partie de l'analyse a permis d'identifier la phase de séparation comme moment particulièrement délicat.

Si on regarde la situation du couple, il s'avère que les victimes étrangères sont beaucoup moins souvent séparées au moment des faits ou ont beaucoup moins manifesté une intention de se séparer de leur partenaire (G18).

3.9.3 Etat civil

Compte tenu du risque plus élevé que courent les femmes de la population résidente étrangère, il semblerait que les femmes étrangères se séparent moins vite, malgré un potentiel de conflit élevé. Cette hypothèse paraît logique quand on sait que 82% des victimes issues de la population résidente étrangère étaient mariées avec l'auteur de l'agression. Cette proportion est relativement élevée en comparaison avec les Suissesses (61%)¹⁶. Il paraît établi qu'une séparation est plus difficile à mettre en oeuvre dans le cadre d'un mariage que dans une autre forme de relation de couple. Dans ce

contexte, il convient de relever que pour les femmes étrangères, le permis de séjour matrimonial reste en principe lié toujours à la condition que les conjoints vivent ensemble et que la communauté familiale continue d'exister¹⁷.

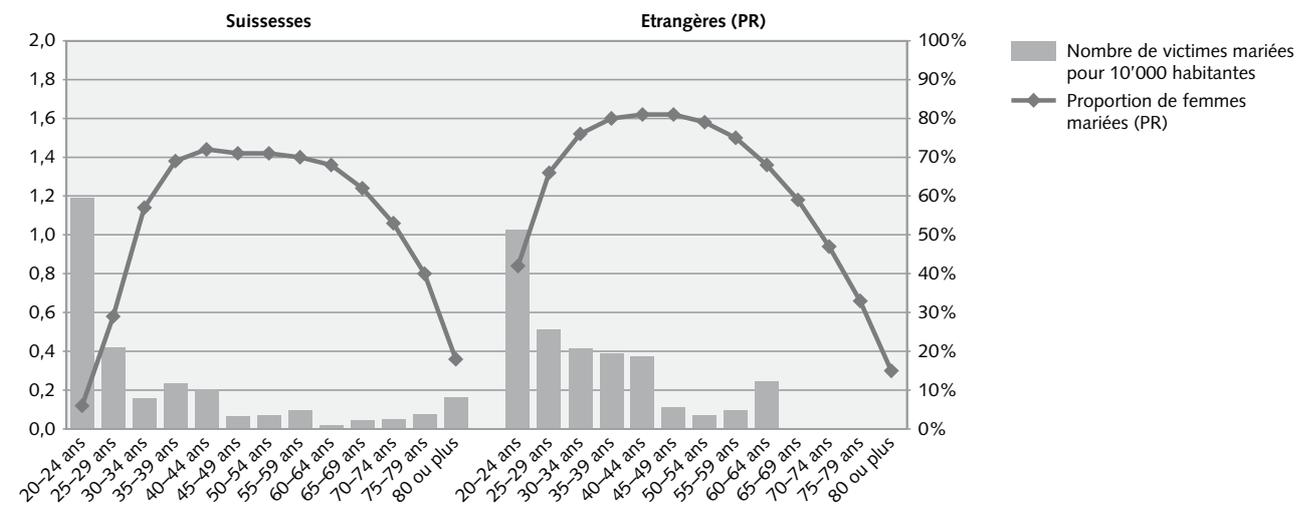
Des chiffres étant disponibles pour les personnes mariées de la population résidente, il est possible d'étudier séparément les victimes mariées. Si on calcule séparément le taux de risque pour les victimes mariées, il s'avère que les femmes mariées, suisses et étrangères, sont plus exposées que toutes les victimes féminines rapportées à l'ensemble de la population résidente féminine. Cela est sans doute dû au fait qu'il existe, dans la population résidente, des personnes qui n'ont encore jamais vécu en couple, d'autres qui sont séparées depuis longtemps ou qui ne se sont jamais séparées (p.ex. les veuves). Si on ne prend que les victimes mariées et la population résidente mariée, les groupes de personnes susmentionnés ne font pas baisser le taux de risque. Mais d'un autre côté, on peut aussi partir du principe que les couples mariés habitent plus souvent ensemble et que cette proximité physique peut être la source de conflits.

¹⁶ Dans la population résidente, on compte 65% d'étrangères mariées contre 51% de Suissesses.

¹⁷ En cas de résiliation d'un mariage, l'art. 50 Lrés prévoit désormais que l'ancien conjoint garde son droit au permis de séjour lorsqu'il était victime de violence domestique et que sa réintégration sociale dans le pays d'origine semble fortement compromise.

Victimes de sexe féminin selon la nationalité et l'âge/part des femmes mariées dans la population résidente (2000–2004)

G 19



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Dans la comparaison entre Suissesses et étrangères mariées, le risque demeure beaucoup plus grand pour ces dernières, également dans ce groupe. Elles sont aussi nettement surreprésentées par rapport aux victimes non mariées. Pour les victimes mariées, le rapport est de 2,5 victimes étrangères pour une victime suisse et pour les personnes qui ne sont pas mariées de 1,5. Ce risque élevé pour les victimes mariées étrangères s'explique donc en partie par le fait que les étrangères se trouvent plus souvent dans la situation «mariée» et que les risques associés à cet état sont en outre plus grand pour elles que pour les femmes suisses (G19).

Le graphique 19 indique le taux de risque pour 10'000 femmes de la population résidente. On constate que les jeunes mariées de 20 à 24 ans sont particulièrement menacées¹⁸. Le risque diminue avec l'âge.

Si on compare le taux de risque des Suissesses mariées, âgées de 20 à 29 ans, avec celui des femmes étrangères du même âge, on obtient un résultat presque égal, soit 1,2 victimes étrangères pour une victime suisse¹⁹. Mais sur l'ensemble de tous les groupes d'âge, le risque est 2,5 fois plus grand pour les femmes étrangères mariées que pour les femmes suisses.

¹⁸ Le domaine des 15 à 19 ans n'a pas été représenté, vu le trop petit volume de la population de référence qui aurait conféré un poids beaucoup trop grand à une victime isolée. Chez les Suissesses, 0,8 victimes annuelles donnent un risque de 19 victimes par 10'000 résidentes, chez les étrangères, 0,2 victimes par an donnent un risque de 1 victime par 10'000 résidentes.

¹⁹ Pour 10'000 femmes mariées, on compte 0,6 victimes chez les Suissesses et 0,7 chez les étrangères.

Si l'on observe la part de femmes mariées dans chaque groupe d'âges et de population, il s'avère que, parmi les femmes âgées de 20 à 24 ans, seulement 6% des Suissesses sont déjà mariées contre 42% des femmes étrangères. Dans le groupe des 25 à 29 ans, la proportion est de 29% de Suissesses contre 66% d'étrangères.

La forte proportion de femmes étrangères déjà mariées à l'âge de 20 à 29 ans fait que, pour un taux de risque pratiquement égal des femmes mariées, la part de victimes étrangères dans ce groupe d'âge est beaucoup plus élevée (36%)²⁰ que parmi les Suissesses (17%). De plus, il s'agit, comme nous l'avons vu, d'un groupe d'âge particulièrement exposé.

Ces analyses permettent de conclure que l'exposition très forte des étrangères est au moins en partie liée à leur situation de femmes «jeunes et mariées».

Ce n'est qu'en analysant de près les circonstances que l'on pourra tenter de comprendre pour quelle raison les personnes qui sont jeunes et mariées courent un si grand danger. Mais on imagine sans peine que les jeunes couples ont souvent plus de problèmes financiers que les couples plus âgés. Viennent souvent s'ajouter des enfants qui naissent d'une union et qui accentuent l'exiguïté d'un appartement. Les responsabilités sont sans doute plus lourdes que pour les couples non mariés. Toutes ces circonstances réunies peuvent engendrer des conflits qui dégénèrent parfois dans la violence.

²⁰ Par rapport aux victimes mariées.

3.10 Caractéristiques du suspect

3.10.1 Age du suspect

L'âge des suspects se situe généralement entre 30 et 50 ans. Au-delà de 55 ans, il n'y a pratiquement plus de personnes suspectées (G20).

Les suspects ont en moyenne 4 ans de plus que leur victime. Dans 22% des cas, la victime est plus âgée que le suspect. Les cas où le suspect a le même âge ou est un peu plus âgé que sa victime sont les plus fréquents. Dans 38% des cas, la différence d'âge se situe entre zéro et cinq ans.

Parmi les suspects, certains ne font également pas partie de la population résidente suisse. Ils représentent 10%.

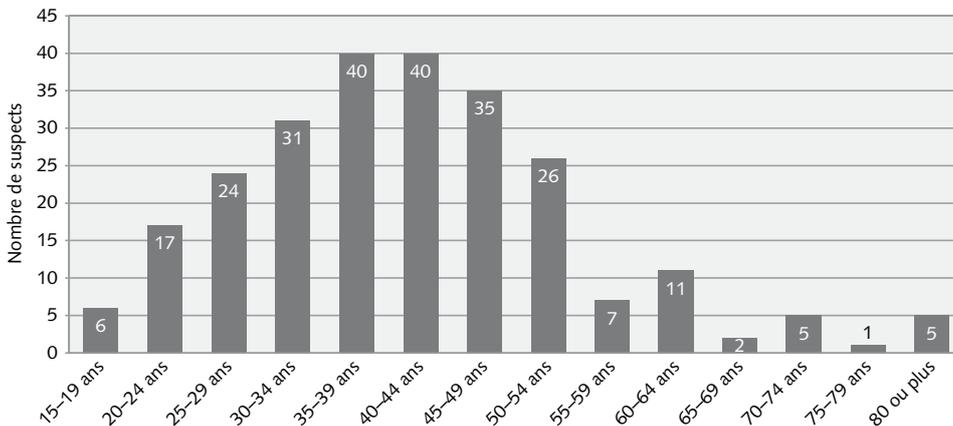
Une fréquence de 1,5 suspects par 100'000 habitants a été calculée pour la population résidente de sexe masculin.

3.10.2 Nationalité

Si on fait la distinction entre Suisses et étrangers de la population résidente permanente, il s'avère que la population étrangère est surreprésentée, dans un rapport de 3.1 suspects étrangers pour un Suisse (G21).

Suspects d'homicide* dans le couple (2000–2004)

G 20

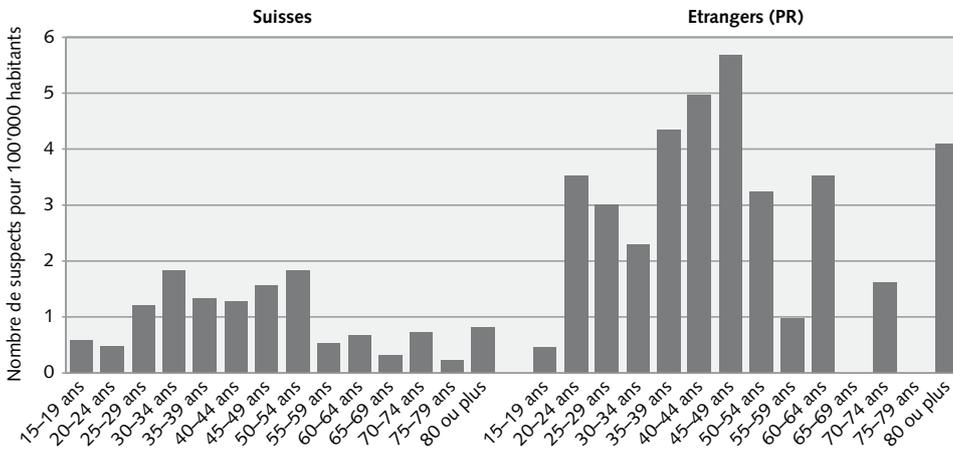


* y c. les tentatives

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nombre de suspects pour 100'000 habitants (2000–2004)

G 21



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nous allons aussi esquisser une tentative d'explication de la surreprésentation particulièrement élevée constatée pour les suspects étrangers. Un premier résultat intéressant apparaît lorsqu'on tient compte de la nationalité de la victime, de même que de celle du suspect. A cet effet, nous allons représenter, dans une première étape, les constellations de couples. Sous la catégorie des 'étrangers' (pas de population résidente permanente) sont considérés les requérants d'asile, ainsi que les touristes et autres personnes résidant en Suisse sans permis de séjour.

Le tableau 4 montre qu'une majorité de couples se compose de personnes de même nationalité. 41% des couples sont formés exclusivement par des Suisses et 26% par des personnes d'une même nationalité

étrangère. 28% sont des couples composés d'une personne de nationalité suisse et d'une autre de nationalité étrangère.

Pour permettre des comparaisons méthodiquement correctes, les analyses de suspects portent elles aussi exclusivement sur des éléments appartenant à la population résidente permanente étrangère.

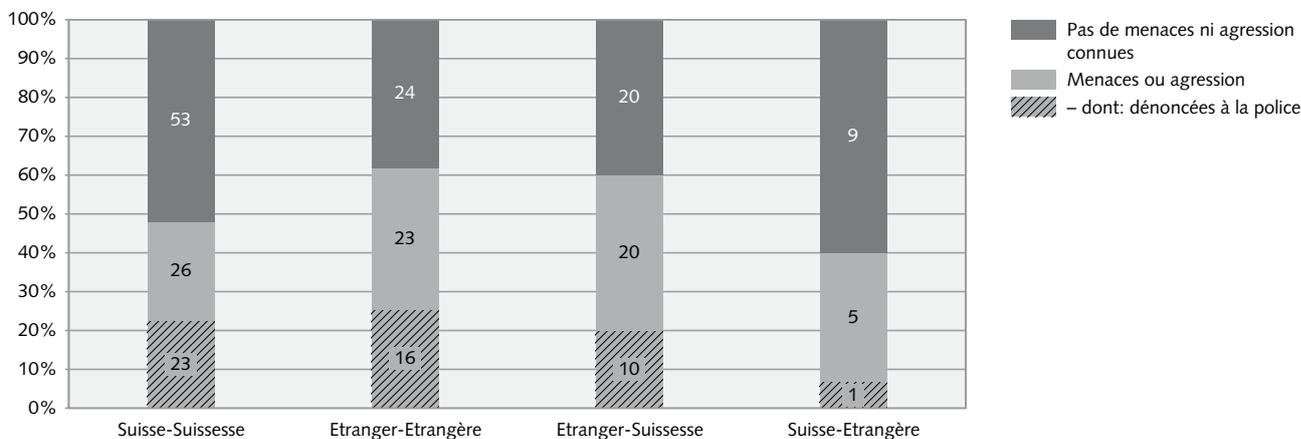
Si on analyse les menaces et/ou les agressions antérieures par nationalité du suspect, on relève une plus grande fréquence de tels incidents chez les suspects étrangers, et ce indépendamment de la nationalité de la victime. En d'autres termes, des menaces et/ou des agressions antérieures ont été recensées pour les suspects étrangers avec la même fréquence, pour les victimes suisses et étrangères.

T 4 Constellations de couples selon la nationalité et le statut de séjour (2000–2004)

Victime	Suspect	Nombre	Proportion
Suisse	<=> Suisse	102	40,8%
Suisse	<=> Etranger (population résidente permanente)	42	16,8%
Suisse	<=> Etranger (pas population résidente permanente)	8	3,2%
Etrangère (population résidente permanente)	<=> Suisse	15	6,0%
Etrangère (population résidente permanente)	<=> Etranger (population résidente permanente)	56	22,4%
Etrangère (population résidente permanente)	<=> Etranger (pas population résidente permanente)	7	2,8%
Etrangère (pas population résidente permanente)	<=> Suisse	4	1,6%
Etrangère (pas population résidente permanente)	<=> Etranger (population résidente permanente)	4	1,6%
Etrangère (pas population résidente permanente)	<=> Etranger (pas population résidente permanente)	12	4,8%

Victimes de sexe féminin selon la constellation de couples et les agressions antérieures (2000–2004)

G 22



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Concernant la situation du couple en revanche, la répartition est différente. Il est globalement plus fréquent pour les couples dont le suspect est étranger d'être en train de se séparer ou déjà séparés. Mais la nationalité de la victime joue aussi un rôle important dans ce contexte. Les femmes étrangères vivent beaucoup plus souvent encore en couple au moment des faits que les victimes suisses (G23). Comme mentionné plus haut, on ne peut qu'en supputer les raisons.

La répartition dans les couples exclusivement suisses et les couples exclusivement étrangers est très similaire. Elle diverge beaucoup en revanche selon les constellations dans les couples entre personnes de nationalité étrangère et suisse. Il est vrai qu'on ignore si dans les couples étudiés formés par des Suissesses et des étrangers, c'est la violence qui a déclenché l'intention de se séparer, ou si c'est la situation de séparation qui a suscité la violence. Mais il est en tous les cas avéré que les deux phénomènes s'influencent mutuellement. Dans cet ordre d'idées, il convient aussi de préciser qu'il existe moins d'incidents préalables enregistrés et moins d'intentions de séparation connues dans les couples formés par des femmes étrangères et des Suisses.

3.10.3 Etat civil

Pour les suspects, les personnes mariées ont aussi été étudiées séparément. Et comme pour les victimes, on retrouve également une surreprésentation des suspects parmi les personnes mariées aussi bien chez les étrangers que chez les Suisses²¹.

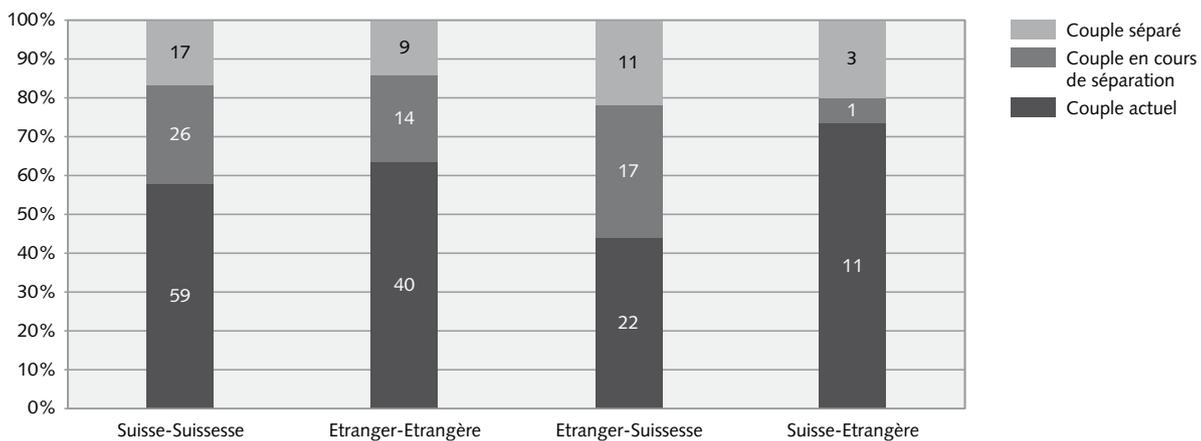
La surreprésentation des étrangers est 3,2 fois plus forte que chez les personnes non mariées (2,4).

A l'instar des victimes, les jeunes mariés forment aussi le groupe qui risque le plus de commettre un homicide.

Une comparaison des taux de risque des jeunes Suisses mariés et des jeunes étrangers mariés montre en outre que, comme pour les jeunes victimes, les étrangers sont moins surreprésentés dans le groupe d'âge des 20 à 34 ans que dans les autres groupes d'âge. Pour un suspect suisse, on dénombre 1,6 étrangers dans ce groupe d'âge, alors que pour l'ensemble des groupes d'âge, le rapport est de 3,2 (G24).

Victimes de sexe féminin selon la constellation de couples et la situation dans le couple (2000–2004)

G 23

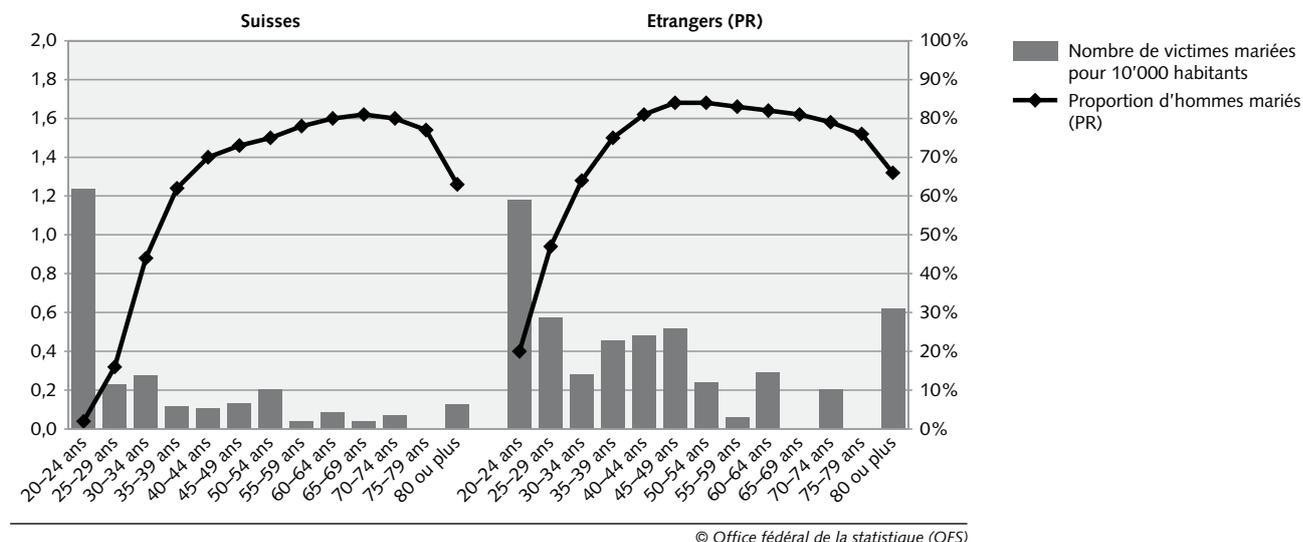


© Office fédéral de la statistique (OFS)

²¹ Voir commentaire méthodique sous 3.9.3.

Suspects mariés selon l'âge / part des hommes mariés dans la population résidente (2000–2004)

G 24



Comme il fallait s'y attendre, les hommes étrangers sont plus souvent mariés jeunes, à l'instar des femmes étrangères. Pour seulement 2% de Suisses mariés entre 20 et 24 ans, on trouve déjà 20% d'étrangers mariés dans la même catégorie d'âge. Entre 25 et 29 ans, la proportion est de 16% chez les Suisses et 47% chez les étrangers.

Mais cela n'explique qu'en partie la surreprésentation des suspects étrangers. En effet, la majorité des suspects étrangers se situe dans la catégorie d'âge des 35 à 40 ans, contrairement aux victimes étrangères qui se trouvaient majoritairement dans la catégorie d'âge des 20 à 29 ans et où la forte proportion de personnes mariées pouvait en partie expliquer le risque accru.

3.10.4 Problèmes

Si on compare les suspects suisses et étrangers concernant des problèmes possibles apparus pendant l'enquête de la police, il est frappant de constater que, dans la plupart des cas, aucun problème majeur n'a été relevé ni chez les suspects étrangers, ni chez les suspects suisses. Pour seulement 12% des suspects suisses et 13% des étrangers, des problèmes financiers, l'abus de substances et des maladies psychiques ont été invoqués comme raisons majeures, en plus des problèmes relationnels et inhérents à la séparation.

3.10.5 Suspects enregistrés par la police

Sur l'ensemble des suspects, 46% avaient déjà été enregistrés par la police. C'était le plus souvent le cas pour les suspects étrangers de la population résidente permanente (62%), suivis des Suisses (50%) et des autres étrangers (48%). Le nombre d'autres étrangers suspects enregistrés par la police est probablement plus bas parce que d'éventuels enregistrements par la police à l'étranger n'ont pas pu être pris en compte. 60% des cas enregistrés par la police concernaient, entre autres, une infraction assortie de violence, mais les infractions contre les biens sont aussi souvent citées (45%). Malheureusement, il n'a pas été possible, dans le cadre de l'enquête spéciale, de saisir en détails les informations au sujet d'un précédent enregistrement par la police. Une enquête plus détaillée aura pour objet de compléter les données recensées ici par celles du casier judiciaire. Dans ce contexte, il est également prévu de vérifier des possibles condamnations antérieures du suspect.

4 Victimes de sexe masculin dans le couple

4.1 Ampleur du phénomène

Dans les années 2000 à 2004, 54 homicides dans le couple ont été recensés dont les victimes étaient de sexe masculin. Dans un cas, le couple concerné était homosexuel.

Le nombre de victimes d'homicides dans le couple de sexe masculin est donc trop petit pour établir des statistiques pertinentes et généralisables permettant de comparer les victimes et les suspects de sexe masculin et féminin. Nous nous contenterons donc simplement de décrire l'ampleur du phénomène.

34% des victimes de sexe masculin sont décédées des suites de l'infraction. Les victimes grièvement blessées dans le cadre de l'acte représentent 38% de la totalité des victimes (G25).

4.2 Age

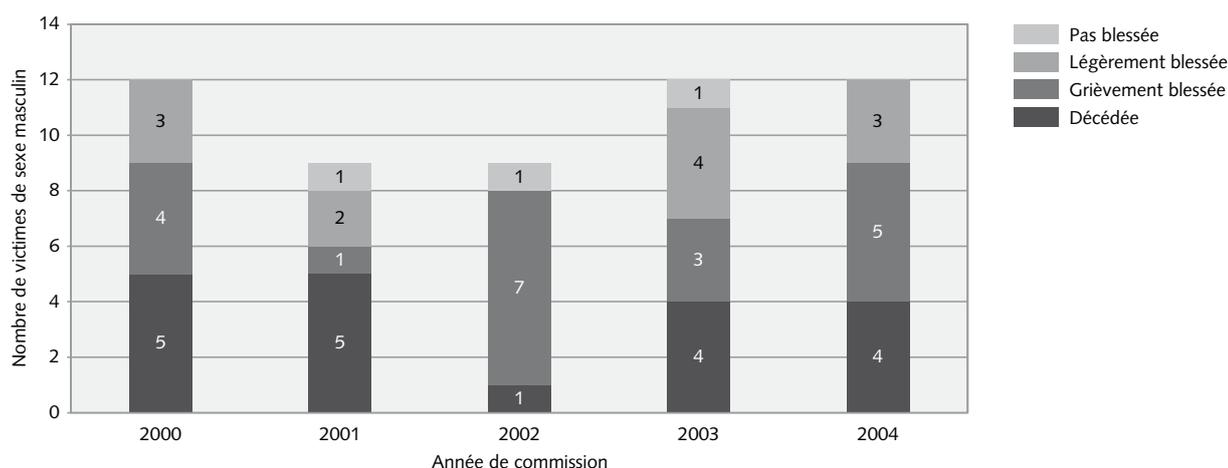
Les victimes de sexe masculin sont en moyenne un peu plus âgées que les victimes de sexe féminin. La plupart entraient dans la catégorie d'âge des 25 à 55 ans. (G26).

4.3 Nationalité de la victime

La plupart des victimes de sexe masculin sont de nationalité suisse. Presque toutes font partie de la population résidente permanente (T5).

Victimes de sexe masculin d'homicides* dans le couple, selon la gravité des lésions

G 25

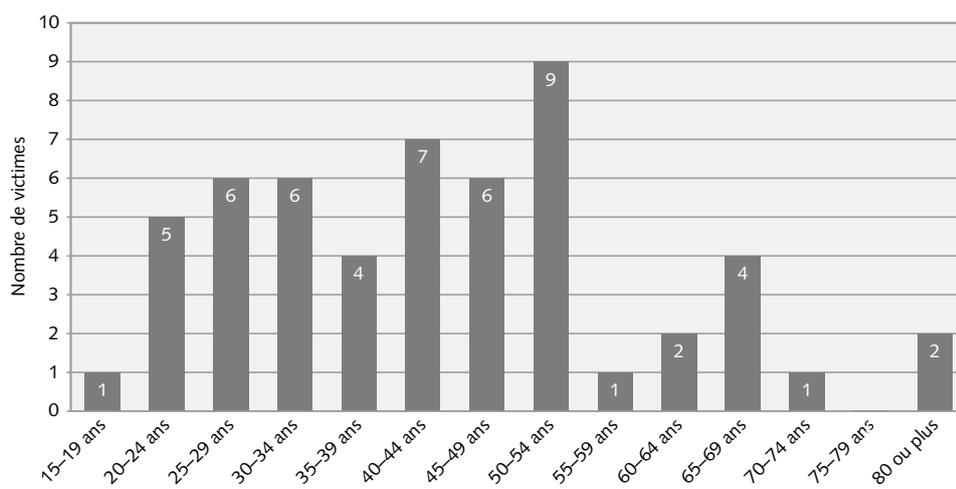


* y c. les tentatives

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Victimes de sexe masculin selon l'âge (2000–2004)

G 26



© Office fédéral de la statistique (OFS)

La plupart des couples se composent de personnes de même nationalité. 71 % des couples sont formés exclusivement par des personnes de nationalité suisse et 19 % par des personnes de la même nationalité étrangère. Dans 13 % des couples, un des partenaires est de nationalité suisse et l'autre de nationalité étrangère.

4.4 Situation du couple et lieu de l'infraction

Dans une majorité de cas, le couple était encore ensemble (67%), 18% des victimes étaient en train de se séparer et 18% étaient déjà séparées de leur partenaire au moment des faits.

Comme pour les victimes de sexe féminin, c'est surtout dans des locaux privés que les infractions ont eu lieu, en particulier dans le logement que la victime partageait avec la ou le suspect (T6).

T 5 Victimes de sexe masculin selon la nationalité et le statut de séjour (2000–2004)

	Nombre	Proportion
Suisses	38	70,4%
Etrangers résidents	13	24,1%
Etrangers du domaine de l'asile	1	1,9%
Etrangers avec domicile à l'étranger	1	1,9%
Etrangers séjournant en Suisse sans autorisation de séjour	1	1,9%

T 6 Victimes de sexe masculin selon le lieu de l'infraction (2000–2004)

	Nombre	Proportion
Logement commun	32	59,3%
Logement/immeuble de la victime	11	20,4%
Logement/immeuble du suspect	5	9,3%
Lieu de travail du suspect	1	1,9%
Bâtiment public ou moyen de transport	2	3,7%
Rue, place publique	1	1,9%
Campagne	2	3,7%

4.5 Intentionnalité, planification et agressions antérieures

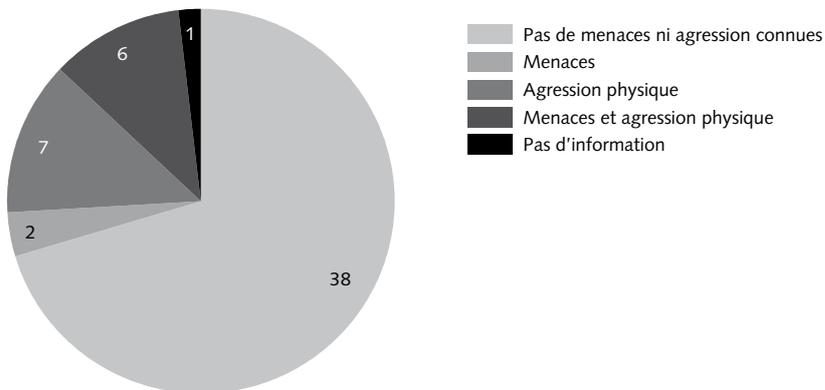
Dans un nombre surprenant de cas (44%), il semble y avoir eu des doutes sur la nature intentionnelle de l'infraction. Sur la totalité des homicides volontaires, 57% avaient été planifiés.

Dans 30% de tous les cas, la ou le partenaire avait perpétré des menaces et/ou des agressions antérieurement aux faits (G27).

Comme mentionné ci-devant, les chiffres sur les victimes de sexe masculin ne sont pas assez volumineux pour en tirer des conclusions générales.

Victimes de sexe masculin selon les agressions antérieures (2000–2004)

G 27



© Office fédéral de la statistique (OFS)

5 Conclusions

L'analyse des données sur les homicides dans le couple, recensées dans le cadre de l'enquête spéciale, a montré qu'il est possible d'identifier des groupes de population particulièrement menacés. Le nombre de femmes, surtout étrangères, qui sont victimes de leur partenaire, dépasse la moyenne. Les raisons de cette surexposition n'ont pas pu être définitivement établies, en raison de données limitées des dossiers de police. Des études plus approfondies seraient nécessaires. Mais il est ressorti que de manière générale, les jeunes femmes mariées étaient particulièrement surreprésentées et que les femmes étrangères étaient souvent déjà mariées à un jeune âge.

Il a aussi pu être établi que la phase de séparation présentait un risque accru. C'est dans cette phase que le plus grand nombre de victimes décédées des conséquences de l'infraction a été relevé.

Il existe surtout un potentiel de prévention auprès des victimes qui font déjà l'objet de menaces ou d'agressions avant la séparation, à condition que ces faits soient connus par la police, comme c'était le cas pour 21% des victimes de sexe féminin. On peut imaginer dans ces cas une démarche proactive en ce sens que la police signalerait son intervention à un service-conseil spécialisé qui contacterait alors la victime pour lui offrir ses conseils et son soutien.

L'analyse des suspects a montré qu'il s'agissait pour une bonne partie d'hommes étrangers. C'est dans ce même groupe que la proportion de ceux qui avaient déjà menacé et/ou agressé la victime avant l'infraction était particulièrement élevée.

Les victimes de sexe masculin d'un homicide dans le couple étant trop peu nombreuses (N=54) pour permettre d'établir des statistiques pertinentes, cet aspect du problème n'a pu être traité que de façon sommaire et une comparaison avec les victimes de sexe féminin n'est donc pas possible.

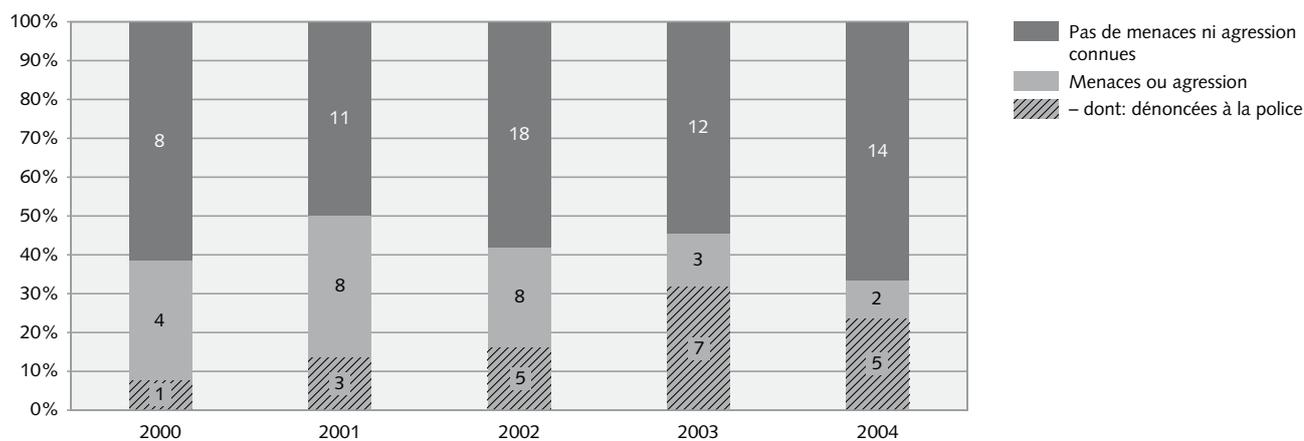
Globalement, il faut voir dans les résultats présentés ici un inventaire du domaine des tentatives d'homicide et des homicides dans le couple. A l'appui de ces données, il devrait être possible, après introduction de la statistique policière de la criminalité révisée, d'évaluer les mesures prises ces dernières années ou qui sont encore à prendre (travail de sensibilisation du public, introduction de mesures préventives et répressives, officialisation des infractions relevant de la sphère domestique, etc.).

Le succès éventuel de ces mesures pourra notamment être mesuré si le nombre de victimes qui meurent des suites d'un acte de violence dans le couple baisse. Mais comme le potentiel préventif n'est pas le même, il faudra cependant distinguer entre les victimes pour lesquelles des menaces et/ou des agressions étaient connues de la police et les autres.

Pour des comparaisons futures, on pourra s'appuyer sur les chiffres dont on dispose pour les années 2000 à 2004. Durant cette période, on a recensé en Suisse une moyenne de 21,8 victimes de sexe féminin mortes dans un contexte de couple. Chez les hommes, ce chiffre est de 3,6 victimes par année mortes dans un contexte de couple.

Si on se concentre sur la part des victimes mortes des suites de l'acte et pour lesquelles la police était au courant de menaces et/ou de violences antérieures, on obtient 4,2 victimes de sexe féminin par année, soit environ un cinquième de toutes les victimes de sexe féminin décédées des suites d'un acte de violence dans le couple. Une victime sur deux dans cette situation se trouvait en phase de séparation. Chez les victimes de sexe masculin, la police avait eu connaissance de menaces et/ou d'agressions physiques antérieures dans 0,6 cas par année.

Victimes de sexe féminin selon les agressions antérieures et leur dénonciation G 28



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Le graphique 28 montre que les cas pour lesquels la police avait eu connaissance de menaces et/ou d'agressions antérieures ne se répartissent pas de manière uniforme sur les différentes années. Malgré les très petits chiffres, on peut dire que la tendance semble être plutôt à la hausse. A première vue, cette progression concerne des victimes qui autrefois, même menacées et/ou physiquement agressées, ne déposaient pas plainte. C'est donc peut-être le signe d'un premier succès partiel, puisque les victimes de violences domestiques semblent s'adresser plus souvent à la police.

6 Bibliographie

Baumgartner-Wüthrich, Barbara; «Die Einstellung des Verfahrens bei häuslicher Gewalt – Erfahrungen mit Art. 55a StGB im Kanton Bern» von aus dem Jahre 2007. Masterarbeit; Resumée <http://www.wirtschaftskriminalistik.ch/interview.pdf>

BFS, Homicides et violence domestique – *Affaires enregistrées par la police 2000 à 2004*, Neuchâtel 2006.

VILLETAZ, P.; KILLIAS, M.; MANGIN, P.; *Les constellations homicides et suicidaires dans quatre cantons romands*; Université de Lausanne 2003.

WILSON, M.; MARTIN, Daly; Who kills whom in spouse killings? On the exceptional sex ratio of spousal homicides in the United States; *Criminology* 30, 2, 1992, S. 191.

Tableaux

T 1 Victimes de sexe féminin dans la couple (2000–2004)

	Total	Age de la victime														
		15–19 ans	20–24 ans	25–29 ans	30–34 ans	35–39 ans	40–44 ans	45–49 ans	50–54 ans	55–59 ans	60–64 ans	65–69 ans	70–74 ans	75–79 ans	80 et plus	
Total	250	13	36	38	29	51	30	13	12	12	4	5	2	2	3	
Situation du couple																
Couple actuel	145	3	23	22	17	24	16	10	5	9	4	5	2	2	3	
Couple en cours de séparation	62	6	3	10	5	20	9	1	6	2	0	0	0	0	0	
Couple séparé	43	4	10	6	7	7	5	2	1	1	0	0	0	0	0	
Gravité des lésions																
Décédée	109	5	16	11	10	21	16	7	6	5	1	5	2	2	2	
Grièvement blessée	72	5	9	14	10	11	7	5	3	5	2	0	0	0	1	
Légèrement blessée	58	3	10	11	7	17	7	1	1	1	0	0	0	0	0	
Pas blessée	11	0	1	2	2	2	0	0	2	1	1	0	0	0	0	
Substances altérant le discernement																
Les deux sous substance	28	2	6	2	2	6	5	0	2	2	0	1	0	0	0	
Suspect seul sous substance	61	3	8	10	9	11	6	5	4	3	1	1	0	0	0	
Victime seule sous substance	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aucun sous substance	160	8	22	26	18	34	18	8	6	7	3	3	2	2	3	
Nationalité et statut de séjour																
Suisses	152	10	17	15	12	34	20	10	11	10	1	5	2	2	3	
Population résidente étrangère	78	1	15	16	13	15	9	3	1	2	3	0	0	0	0	
Autres étrangers	19	2	4	6	4	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nationalité inconnue	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agressions antérieures																
Pas de menaces ni agression connues	117	4	19	22	14	16	14	6	6	4	4	2	1	2	3	
Menaces et/ou agression	133	9	17	16	15	35	16	7	6	8	0	3	1	0	0	
<i>dont:</i>																
dénoncées à la police	52	3	7	3	6	15	9	2	3	3	0	1	0	0	0	

T 1 Victimes de sexe féminin dans la couple (2000–2004)

	Intentionnalité et planification			Lieu de l'infraction					Mode opératoire				
	Intentionnalité pas claire	Intentionnel	donc: planifié	Logement commun	Logement/ immeuble de la victime	Logement/ immeuble du suspect	Rue, place publique ou autre lieu d'accès public	Autre lieu	Arme à feu	Arme blanche	Coups	Etranglement	Autre
Total	84	166	81	129	53	12	49	7	71	85	33	50	11
Situation du couple													
Couple actuel	60	85	34	102	18	4	18	3	36	51	19	33	6
Couple en cours de séparation	13	49	26	26	17	4	13	2	20	23	7	9	3
Couple séparé	11	32	21	1	18	4	18	2	15	11	7	8	2
Gravité des lésions													
Décédée	29	80	47	59	22	4	20	4	51	32	7	13	6
Grièvement blessée	24	48	20	37	17	2	14	2	9	38	15	10	0
Légèrement blessée	28	30	11	26	12	5	14	1	7	13	10	25	3
Pas blessée	3	8	3	7	2	1	1	0	4	2	1	2	2
Substances altérant le discernement													
Les deux sous substance	17	11	3	12	7	4	5	0	4	11	6	6	1
Suspect seul sous substance	28	33	16	29	16	2	13	1	14	23	9	12	3
Victime seule sous substance	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Aucun sous substance	39	121	61	87	30	6	31	6	53	51	18	32	6
Nationalité et statut de séjour													
Suisses	52	100	48	80	32	8	28	4	45	47	23	29	8
Population résidente étrangère	24	54	27	39	17	3	17	2	20	30	9	17	2
Autres étrangers	8	11	5	10	4	1	3	1	5	8	1	4	1
Nationalité inconnue	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0
Agressions antérieures													
Pas de menaces ni agression connues	41	76	38	73	22	4	13	5	35	38	15	24	5
Menaces et/ ou agression	43	90	43	56	31	8	36	2	36	47	18	26	6
<i>dont:</i> dénoncées à la police	13	39	21	15	16	3	17	1	20	18	5	7	2

T 2 Victimes de sexe masculin dans la couple (2000–2004)

	Total	Age de la victime														
		15–19 ans	20–24 ans	25–29 ans	30–34 ans	35–39 ans	40–44 ans	45–49 ans	50–54 ans	55–59 ans	60–64 ans	65–69 ans	70–74 ans	75–79 ans	80 et plus	
Total	54	1	5	6	6	4	7	6	9	1	2	4	1	0	2	
Situation du couple																
Couple actuel	36	0	2	3	4	3	4	4	7	1	1	4	1	0	2	
Couple en cours de séparation	9	0	2	1	1	0	2	1	2	0	0	0	0	0	0	
Couple séparé	9	1	1	2	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	
Gravité des lésions																
Décédée	19	0	2	2	2	2	1	1	3	1	0	3	0	0	2	
Grièvement blessée	20	0	2	3	2	2	4	3	3	0	0	1	0	0	0	
Légèrement blessée	12	0	1	0	2	0	1	2	3	0	2	0	1	0	0	
Pas blessée	3	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
Substances altérant le discernement																
Les deux sous substance	14	0	0	0	1	2	1	3	4	0	0	1	1	0	1	
Suspect seul sous substance	7	0	0	0	2	1	1	1	2	0	0	0	0	0	0	
Victime seule sous substance	3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	
Aucun sous substance	30	1	5	6	3	1	5	1	3	1	2	1	0	0	1	
Nationalité et statut de séjour																
Suisses	38	0	2	2	5	3	4	5	8	1	1	4	1	0	2	
Population résidente étrangère	13	1	2	2	1	1	3	1	1	0	1	0	0	0	0	
Autres étrangers	3	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agressions antérieures																
Pas de menaces ni agression connues	38	1	5	4	3	2	5	4	7	0	2	3	0	0	2	
Menaces et/ou agression	16	0	0	2	3	2	2	2	2	1	0	1	1	0	0	
<i>dont:</i>																
dénoncées à la police	4	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	

T 2 Victimes de sexe masculin dans la couple (2000–2004)

	Intentionnalité et planification			Lieu de l'infraction					Mode opératoire				
	Intentionnalité pas claire	Intentionnel	donc: planifié	Logement commun	Logement/ immeuble de la victime	Logement/ immeuble du suspect	Rue, place publique ou autre lieu d'accès public	Autre lieu	Arme à feu	Arme blanche	Coups	Etranglement	Autre
Total	24	30	17	32	11	5	1	5	12	32	2	2	6
Situation du couple													
Couple actuel	21	15	9	30	4	0	1	1	5	24	1	2	4
Couple en cours de séparation	2	7	4	2	4	2	0	1	4	4	1	0	0
Couple séparé	1	8	4	0	3	3	0	3	3	4	0	0	2
Gravité des lésions													
Décédée	7	12	9	11	4	3	0	1	7	8	1	2	1
Grièvement blessée	9	11	4	13	3	1	1	2	4	13	0	0	3
Légèrement blessée	7	5	2	7	2	1	0	2	0	9	1	0	2
Pas blessée	1	2	2	1	2	0	0	0	1	2	0	0	0
Substances altérant le discernement													
Les deux sous substance	9	5	1	8	3	1	1	1	1	13	0	0	0
Suspect seul sous substance	5	2	2	5	0	2	0	0	2	3	1	0	1
Victime seule sous substance	2	1	1	3	0	0	0	0	0	2	0	1	0
Aucun sous substance	8	22	13	16	8	2	0	4	9	14	1	1	5
Nationalité et statut de séjour													
Suisses	19	19	12	23	4	8	1	2	9	22	1	1	5
Population résidente étrangère	4	9	4	7	1	2	0	3	3	8	1	0	1
Autres étrangers	1	2	1	2	0	1	0	0	0	2	0	1	0
Agressions antérieures													
Pas de menaces ni agression connues	15	23	14	23	3	9	0	3	7	22	2	2	5
Menaces et/ ou agression	9	7	3	9	2	2	1	2	5	10	0	0	1
<i>dont:</i> dénoncées à la police	1	3	2	2	1	1	0	0	2	2	0	0	0

T 3 Suspectes de sexe féminin dans la couple (2000–2004)

	Total	Age du suspect														
		15–19 ans	20–24 ans	25–29 ans	30–34 ans	35–39 ans	40–44 ans	45–49 ans	50–54 ans	55–59 ans	60–64 ans	65–69 ans	70–74 ans	75–79 ans	80 et plus	
Total	53	3	6	5	6	8	7	7	8	1	1	0	0	1	0	
Situation du couple																
Couple actuel	36	1	4	4	2	7	3	4	8	1	1	0	0	1	0	
Couple en cours de séparation	8	0	1	0	3	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	
Couple séparé	9	2	1	1	1	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	
Gravité des lésions																
Victime décédée	18	0	2	1	2	3	3	2	3	0	1	0	0	1	0	
Victime grièvement blessée	20	0	4	2	3	4	2	3	1	1	0	0	0	0	0	
Victime légèrement blessée	12	1	0	2	0	1	2	2	4	0	0	0	0	0	0	
Victime pas blessée	3	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Substances altérant le discernement																
Les deux sous substance	14	0	0	1	1	1	2	5	2	1	0	0	0	1	0	
Suspect seul sous substance	7	0	0	1	0	3	0	2	1	0	0	0	0	0	0	
Victime seule sous substance	3	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	
Aucun sous substance	29	3	6	3	5	3	5	0	4	0	0	0	0	0	0	
Nationalité et statut de séjour																
Suisses	33	2	1	1	4	5	4	6	7	1	1	0	0	1	0	
Population résidente étrangère	16	0	3	3	2	3	3	1	1	0	0	0	0	0	0	
Autres étrangers	4	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agressions antérieures																
Pas de menaces ni agression connues	37	2	5	4	5	4	5	3	6	1	1	0	0	1	0	
Menaces et/ou agression	16	1	1	1	1	4	2	4	2	0	0	0	0	0	0	
<i>dont:</i> dénoncées à la police	4	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	

T 3 Suspectes de sexe féminin dans la couple (2000–2004)

	Intentionnalité et planification			Mode opératoire				
	Intentionnalité pas claire	Intentionnel	<i>donc</i> : planifié	Arme à feu	Arme blanche	Coups	Etranglement	Autre
Total	24	29	17	11	32	2	2	6
Situation du couple								
Couple actuel	21	15	9	5	24	1	2	4
Couple en cours de séparation	2	6	4	3	4	1	0	0
Couple séparé	1	8	4	3	4	0	0	2
Gravité des lésions								
Victime décédée	7	11	9	6	8	1	2	1
Victime grièvement blessée	9	11	4	4	13	0	0	3
Victime légèrement blessée	7	5	2	0	9	1	0	2
Victime pas blessée	1	2	2	1	2	0	0	0
Substances altérant le discernement								
Les deux sous substance	9	5	1	1	13	0	0	0
Suspect seul sous substance	5	2	2	2	3	1	0	1
Victime seule sous substance	2	1	1	0	2	0	1	0
Aucun sous substance	8	21	13	8	14	1	1	5
Nationalité et statut de séjour								
Suisses	16	17	11	6	20	1	1	5
Population résidente étrangère	6	10	5	4	10	1	0	1
Autres étrangers	2	2	1	1	2	0	1	0
Agressions antérieures								
Pas de menaces ni agression connues	15	22	14	6	22	2	2	5
Menaces et/ou agression	9	7	3	5	10	0	0	1
<i>dont</i> : dénoncées à la police	1	3	2	2	2	0	0	0

T 4 Suspects de sexe masculin dans la couple (2000–2004)

	Total	Age du suspect													
		15–19 ans	20–24 ans	25–29 ans	30–34 ans	35–39 ans	40–44 ans	45–49 ans	50–54 ans	55–59 ans	60–64 ans	65–69 ans	70–74 ans	75–79 ans	80 et plus
Total	251	6	17	24	31	40	40	35	26	7	12	2	5	1	5
Situation du couple															
Couple actuel	145	1	6	16	20	27	20	16	14	5	8	2	4	1	5
Couple en cours de séparation	63	1	4	2	6	7	14	15	9	1	3	0	1	0	0
Couple séparé	43	4	7	6	5	6	6	4	3	1	1	0	0	0	0
Gravité des lésions															
Victime décédée	110	2	4	12	11	12	13	19	16	4	6	1	5	1	4
Victime grièvement blessée	72	3	7	5	11	13	13	9	4	2	3	1	0	0	1
Victime légèrement blessée	58	1	5	7	8	14	9	6	5	1	2	0	0	0	0
Victime pas blessée	11	0	1	0	1	1	5	1	1	0	1	0	0	0	0
Substances altérant le discernement															
Les deux sous substance	28	2	2	3	3	4	4	3	4	0	2	0	0	1	0
Suspect seul sous substance	61	2	5	3	4	15	8	13	6	3	1	0	1	0	0
Victime seule sous substance	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Autres étrangers	161	2	10	18	24	21	28	18	16	4	9	2	4	0	5
Nationalité et statut de séjour															
Suisses	121	5	4	10	18	15	14	16	18	5	5	2	4	1	4
Population résidente étrangère	103	1	9	10	9	19	19	17	8	2	7	0	1	0	1
Restliche Ausländer	27	0	4	4	4	6	7	2	0	0	0	0	0	0	0
Agressions antérieures															
Pas de menaces ni agression connues	118	3	8	11	13	14	19	13	15	4	8	1	3	1	5
Menaces et/ou agression	133	3	9	13	18	26	21	22	11	3	4	1	2	0	0
<i>dont:</i> dénoncées à la police	52	1	3	5	6	7	11	11	5	2	1	0	0	0	0

T 4 Suspects de sexe masculin dans la couple (2000–2004)

	Intentionnalité et planification			Mode opératoire				
	Intentionnalité pas claire	Intentionnel	<i>donc</i> : planifié	Arme à feu	Arme blanche	Coups	Etranglement	Autre
Total	84	167	81	72	85	33	50	11
Situation du couple								
Couple actuel	60	85	34	36	51	19	33	6
Couple en cours de séparation	13	50	26	21	23	7	9	3
Couple séparé	11	32	21	15	11	7	8	2
Gravité des lésions								
Victime décédée	29	81	47	52	32	7	13	6
Victime grièvement blessée	24	48	20	9	38	15	10	0
Victime légèrement blessée	28	30	11	7	13	10	25	3
Victime pas blessée	3	8	3	4	2	1	2	2
Substances altérant le discernement								
Les deux sous substance	17	11	3	4	11	6	6	1
Suspect seul sous substance	28	33	16	14	23	9	12	3
Victime seule sous substance	0	1	1	0	0	0	0	1
Autres étrangers	39	122	61	54	51	18	32	6
Nationalité et statut de séjour								
Suisses	45	76	35	43	32	17	21	8
Population résidente étrangère	29	74	36	23	36	16	25	3
Restliche Ausländer	10	17	10	6	17	0	4	0
Agressions antérieures								
Pas de menaces ni agression connues	41	77	38	36	38	15	24	5
Menaces et/ou agression	43	90	43	36	47	18	26	6
<i>dont</i> : dénoncées à la police	13	39	21	20	18	5	7	2

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>Contact</i>
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)	032 713 60 60 order@bfs.admin.ch
Banque de données (accessible en ligne)	032 713 60 86 www.statweb.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

Criminalité et droit pénal

Voici un choix de publications du domaine 19, Criminalité et droit pénal:

- Evolution de la délinquance juvénile, Jugements pénaux des adolescents, de 1946 à 2004. 2007, numéro de commande 857-0700.
- Délinquance routière et contrôles de police, Enquête auprès des conducteurs motorisés 2001–2006. 2006, numéro de commande 499-0600.
- Homicides et violence domestique, Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004. 2006, numéro de commande 798-0400.
- Drogues et droit pénal, Dénonciations et condamnations pour infraction à la loi sur les stupéfiants, de 1990 à 2001. 2003, numéro de commande 132-0100.
- Statistique des jugements pénaux des mineurs, 2000. 2002, numéro de commande 367-0002.
- Statistique suisse de l'aide aux victimes (OHS), 2000. Résultats des données relevées selon la nouvelle méthode. 2001, numéro de commande 460-0000.
- La probation en Suisse, en 2000. Premiers résultats pour la Suisse. 2001, numéro de commande 466-0000.

Basée sur les données relevées dans le cadre de l'enquête spéciale concernant les homicides et tentatives d'homicides commis et enregistrés entre 2000 et 2004, cette analyse se concentre sur ceux qui ont été commis dans une relation de couple. Il s'agit d'une tentative d'identifier des groupes de la population spécialement exposés, des situations de risque et le potentiel de prévention existant.

N° de commande

937-0400

Commandes

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

7 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-19037-1